



COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE L'YONNE



**RAPPORT D'ACTIVITES
2016**

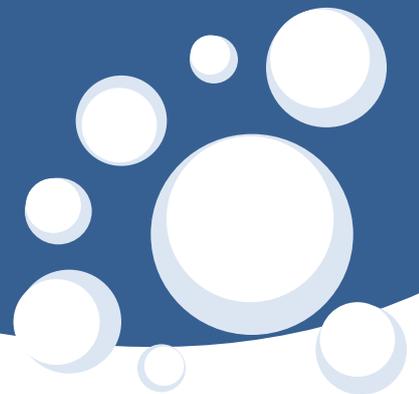


TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	5
PRESENTATION DES SERVICES	6
NOTRE MISSION.....	8
OU AGISSONS NOUS ?	9
NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES	10
LE FINANCEMENT	11
LE PARTENARIAT	15
AEMO.....	16
SICMO	22
SIE	25
CENTRE DE JOUR.....	29
STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES	33
VISITES MEDIATISEES.....	39
REPARATIONS PENALES	43
ESPACE RENCONTRES	46
MEDIATION FAMILIALE.....	51
COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	57
ORGANIGRAMME	58
GLOSSAIRE	59

2016 fut une année riche, intense, marquée à la fois par une remise en question de nos pratiques professionnelles mais aussi par des réflexions diverses et variées émanant des salariés et du conseil d'administration concernant l'évolution et le développement de l'association.

Le service AEMO a effectué son évaluation externe ouvrant ainsi la porte aux autres services, évaluation concluante qui permettra sans aucun doute de revisiter certains aspects de leur projet.

Le SICMO et le Centre de jour ont réécrit collectivement leurs projets de service en prévision de l'évaluation externe qui se tiendra au premier semestre 2017.

Le service des Visites Médiatisées est monté progressivement en charge tout au long de cette année afin de répondre aux demandes croissantes de l'ASE de Paris permettant ainsi de stabiliser l'activité et l'embauche de nouveaux professionnels.

Le service des Mineurs Non Accompagnés a augmenté sa capacité d'accueil passant ainsi de 9 à plus de 18 jeunes accueillis en permanence. Ce fut aussi pour ce service le temps de la mise en place d'un partenariat de proximité renforcé. Ce dernier conduira entre autre sur le secteur de Joigny à la mise en place d'un projet commun d'appartements partagés avec l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté de Joigny.

A l'initiative de certains salariés une réflexion a été menée de mars à octobre 2016 sur la création possible de Lieux d'Accueil Enfants Parents. De cette réflexion est né un projet qui a été déposé en décembre à la Caisse d'Allocation Familiale de l'Yonne pour l'ouverture de deux lieux : le premier sur la commune de Saint Sauveur en Puisaye et le second sur celle de Briennon sur Armançon. Ces lieux ont officiellement ouvert leurs portes en mai 2017.

De son côté, notre conseil d'administration a amorcé une très large réflexion sur le devenir du CPEY au regard d'un contexte socio-économique complexe, nécessitant d'être constamment au fait des évolutions futures du secteur social.

C'est donc dans cette dynamique générale que les salariés du CPEY ont accompagné cette année plus de 1 700 jeunes tous âges confondus en leur proposant à eux et leurs familles plus de 10 prestations différentes.

Ces accompagnements se sont effectués dans le cadre de mesures en milieu ouvert administratives et judiciaires mais aussi dans le cadre d'actions de prévention et de soutien à la parentalité.

Nos services ont largement effectué leur activité allant même pour une grande majorité d'entre eux au-delà des prévisionnels.

Si aujourd'hui, la mobilité, la réactivité et la polyvalence des salariés du CPEY sont avérés et vérifiables, constituant par la même une véritable plus-value associative pour les années à venir, nous avons trop souvent tendance à oublier dans cette richesse humaine le rôle important et essentiel que joue le personnel administratif et comptable à qui nous dédions ce rapport d'activités 2016.

Le Comité de protection de l'enfance de l'Yonne



**Le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (CPEY)
est une Association à but non lucratif créée le 8 juillet 1954.**

Champ d'intervention de l'association

Son champ d'intervention est celui de la Protection de l'Enfance.

L'association est conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Yonne (article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles) et habilitée par le ministère de la justice dans le cadre de l'assistance éducative pour intervenir « lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger » (articles 375 à 375-8 du Code Civil et 1181 à 1200 du Nouveau Code de Procédure Civile). Certains services sont également habilités pour conduire une prise en charge éducative auprès de jeunes relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Elle gère dix services, exerce une action éducative sur plus de 2 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs et emploie 100 salariés, principalement des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, psychologues...).

Son budget approche 6 M d'euros. Elle est financée par le Conseil Départemental de l'Yonne (près de 90 %) et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (10%).

Les services gérés aujourd'hui par le CPEY :

Le CPEY intervient sur tout le territoire de l'Yonne, avec des antennes selon les services à Sens, Migennes, Auxerre, Tonnerre, Toucy et Avallon.

Il gère :

Un **service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** habilité pour une activité d'environ 630 mineurs (mesures ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'intervention continue en milieu ouvert (SICMO)** pour 82 jeunes (mesures pouvant être décidées par les services du conseil Départemental ou ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'investigations éducatives** assurant des mesures judiciaires d'investigation éducative à la demande des juges pour enfants.

Deux **centres de jour**, l'un à Auxerre, l'autre à Toucy qui accueillent pendant la journée des mineurs de plus de 11 ans en situation « de décrochage scolaire ».

Un **service de visites médiatisées** pour permettre les rencontres entre parents et enfants placés, à la demande du Conseil Départemental lorsque les visites ne peuvent pas s'effectuer sans une tierce personne.

Un **service espace rencontres** où les enfants peuvent rencontrer leur père ou leur mère par décision du juge aux affaires familiales.

Un **service de réparations pénales** qui exerce des mesures de réparations pénales sur décision du Procureur de la République pour des primo délinquants.

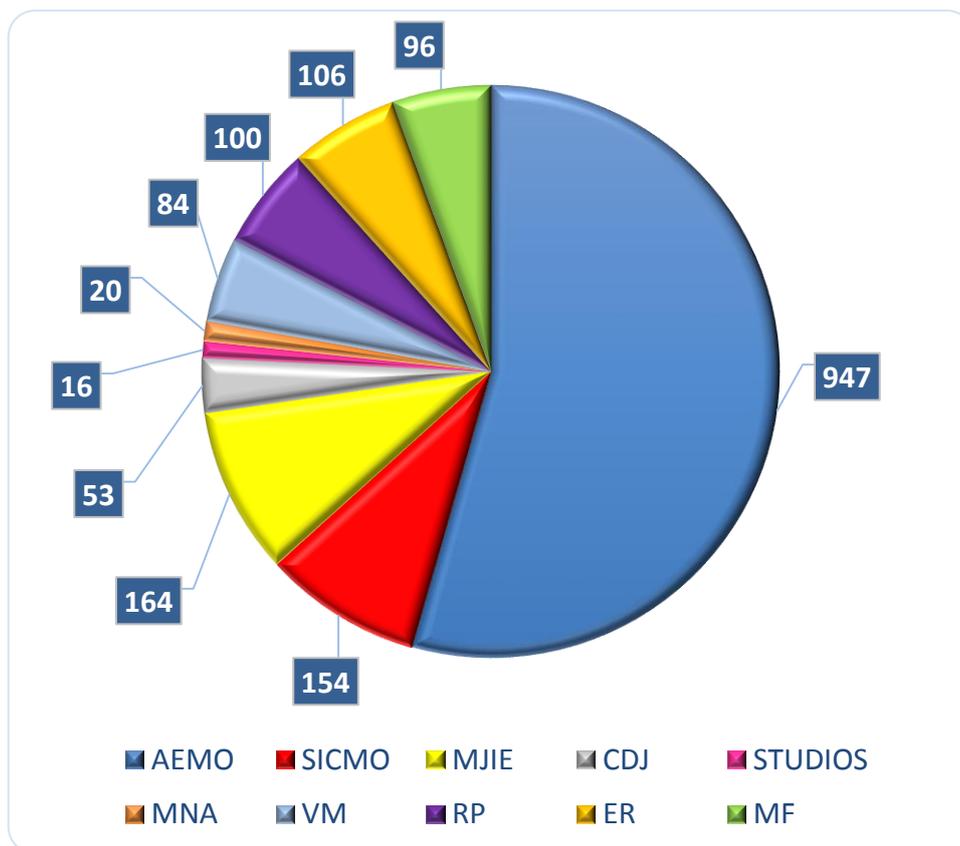
Des **studios** pour accueillir, soit à la demande du Conseil Départemental, soit à la demande des juges pour enfants, 9 jeunes majeurs.

Un **service de mineurs isolés** rattaché aux studios avec une capacité globale de 16 lits et une nouvelle implantation sur le secteur du Sénonais par la mise en place d'appartements partagés.

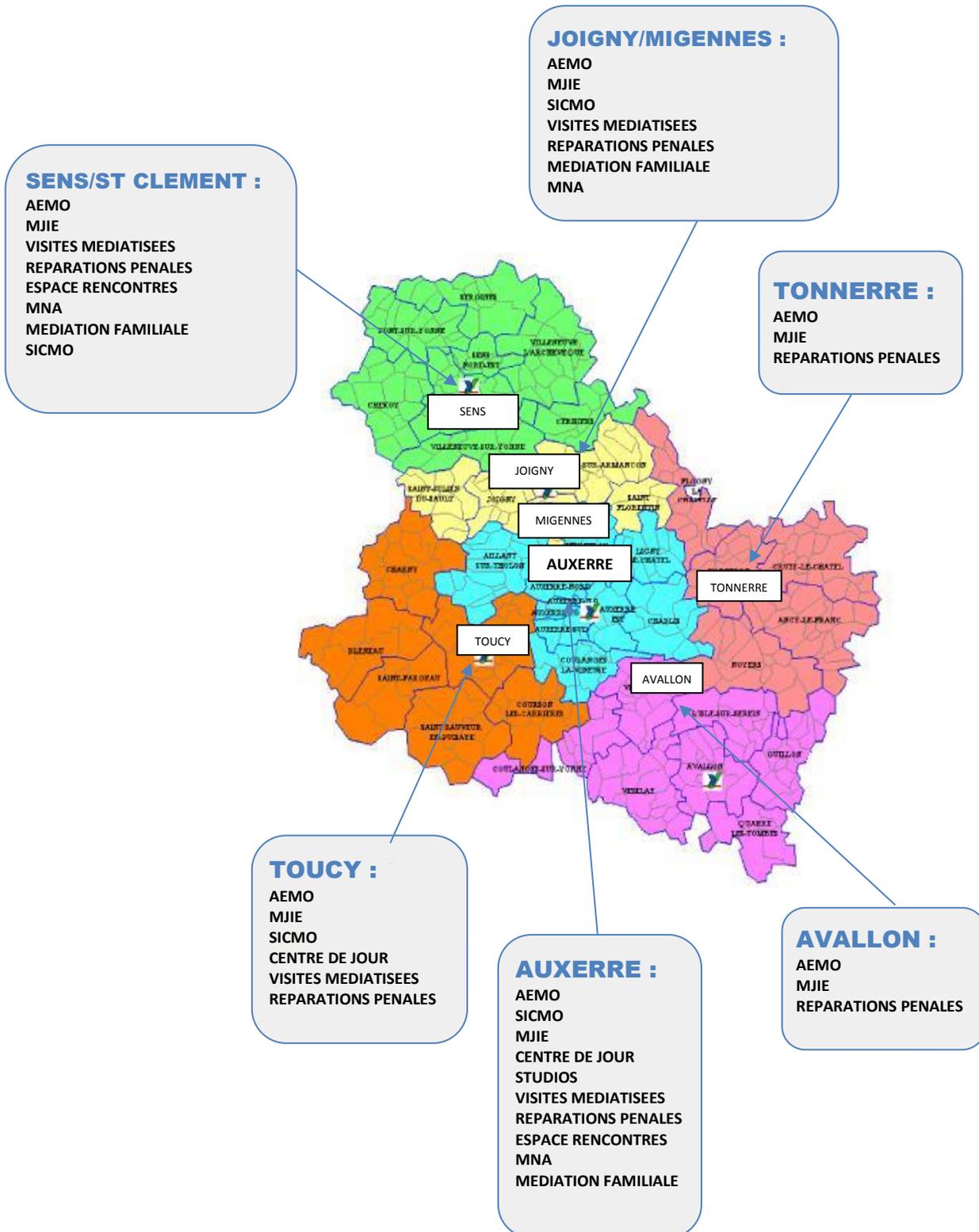
Un **service de médiation familiale** qui est un lieu de construction ou de reconstruction du lien familial accès sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial indépendant et qualifié favorise leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution.

Protection de l'enfance en danger et en difficultés.
Mise en place des dispositifs fondés sur la prévention
administrative ou judiciaire.

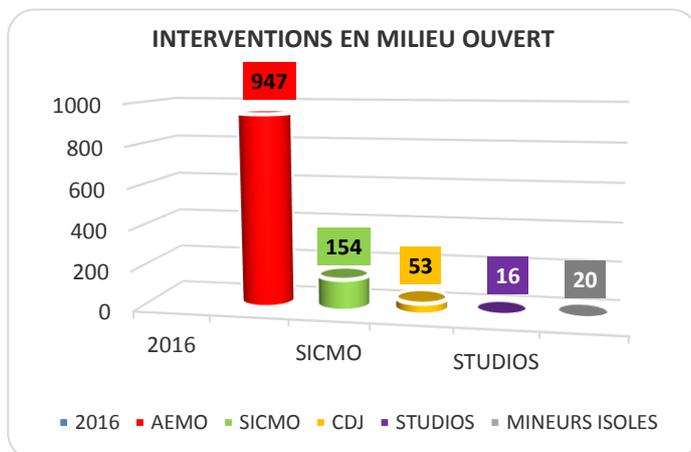
1740 d'enfants accueillis dans les différents services



OU AGISSONS NOUS ?



NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES

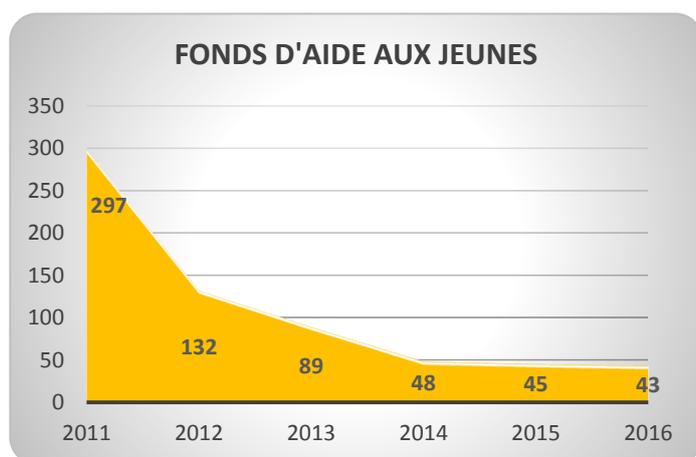
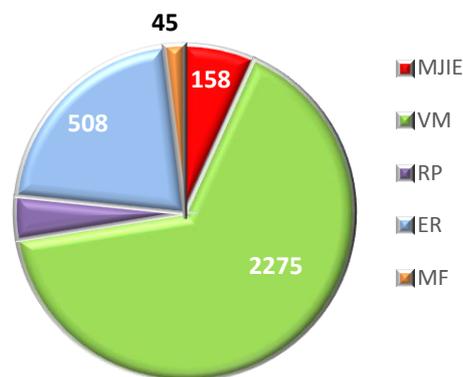


Au même titre que les années précédentes c'est le service AEMO qui enregistre le plus grand nombre de suivi, vient ensuite le service SICMO.

En parallèle, nous avons cette année très largement augmenté notre capacité d'accueil de jeunes majeurs et de mineurs non accompagnés où nous enregistrons plus de 36 suivis.

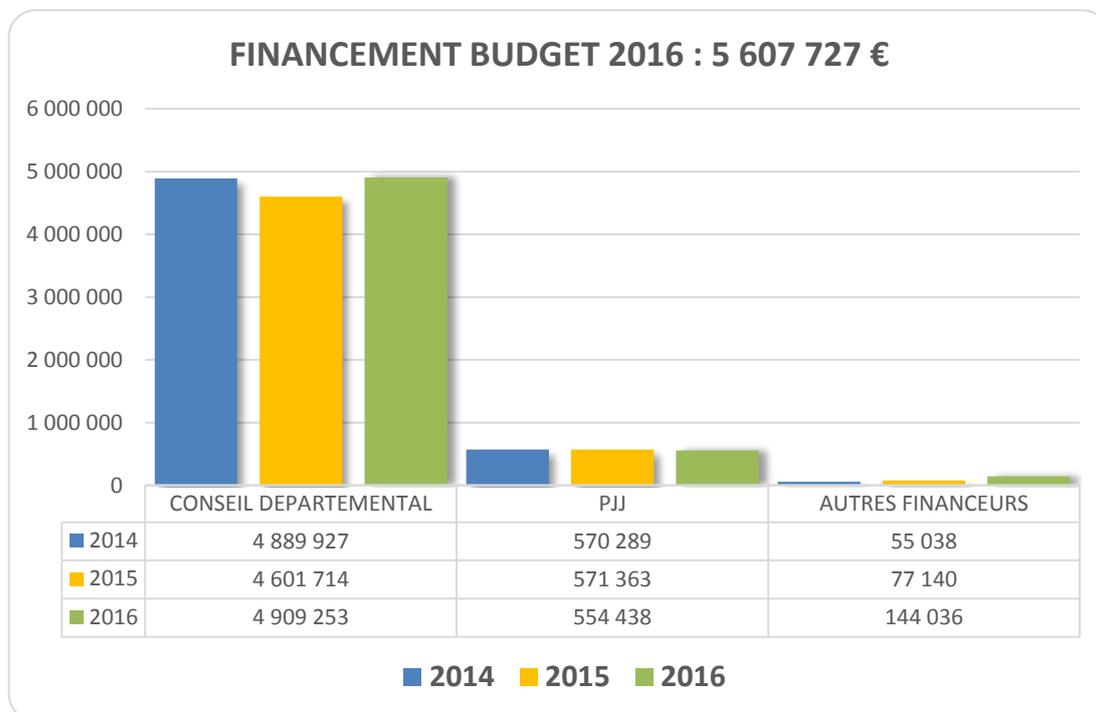
L'ensemble de ces 5 services fonctionne sous forme d'acte. Un acte correspondant à une intervention. Une intervention peut concerner plusieurs enfants.

A ce jour nos interventions dans le cadre des visites médiatisées concernent à la fois le département de l'Yonne mais aussi l'ASE de Paris.



Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) concerne les jeunes de 18 à 25 ans. Il permet d'obtenir des aides individuelles ou collectives pour la recherche d'emploi, la formation, la mobilité et le transport, la subsistance dans l'attente de droits, la santé, la vie quotidienne, le logement, l'hébergement... dans le cadre d'un accompagnement à la conduite d'un projet socio-professionnel par la Mission locale.

Nous avons très peu de moyens d'agir sur les FAJ dans la mesure où nous ne gérons pas ce dispositif. Notre intervention se limite à une gestion administrative.



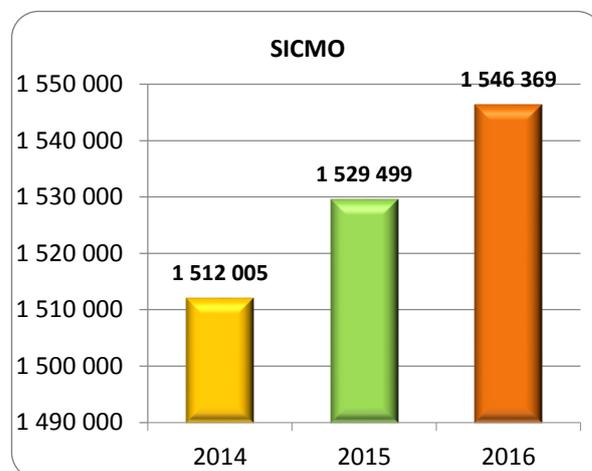
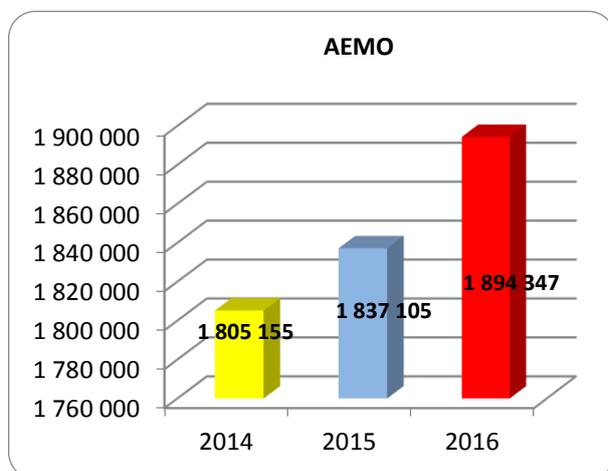
Globalement, le budget alloué par le conseil départemental de l'Yonne a légèrement augmenté sur cet exercice. Cette augmentation correspond à la fois à des moyens supplémentaires alloués au service de l'AEMO (recrutement d'un ETP) mais aussi à une augmentation en cours d'année concernant l'accueil de Mineurs Non Accompagnés.

Au même titre, nous notons une forte augmentation des subventions autre que celles allouées par le CDY ou la PJJ et qui concernent essentiellement le service de la Médiation Familiale. Ce dernier est financé en grande partie par la CAF mais aussi par la cour d'appel de Paris et la MSA.

En ce qui concerne le budget de la PJJ la baisse correspondant à une diminution des mesures de Réparation Pénale.

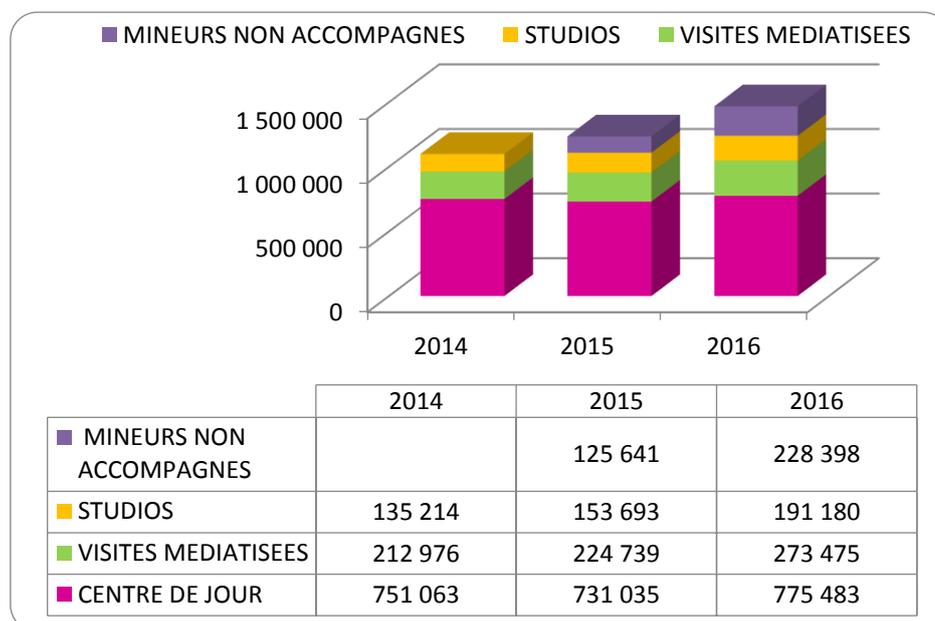
En effet le service est passé de 120 à 100 actes sur 2016.

FINANCEMENT UNIQUE : PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

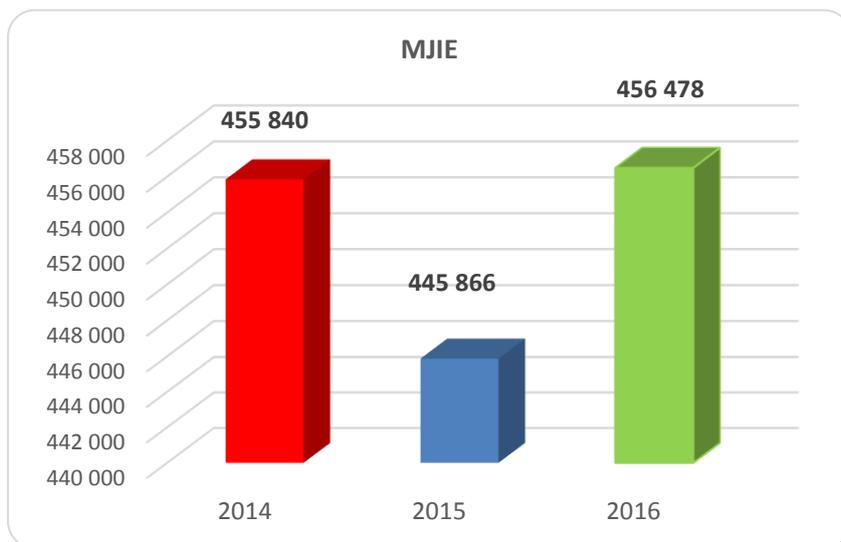


Au même titre que les années précédentes, les services AEMO et SICMO enregistrent une forte activité. Ces deux services sont depuis plus de deux ans en forte tension où la demande est largement supérieure à l'offre. L'excédent d'activité est dans tous les cas effectué en accord avec les financeurs qui sont régulièrement informés en temps réel des capacités de ces deux services.

Par ailleurs, nous notons une augmentation substantielle concernant l'accueil des Mineurs Non Accompagnés. Elle est due à notre capacité d'accueil qui a été revue à la hausse en cours d'année. Pour sa part le service des Visites Médiatisées a augmenté son activité essentiellement en raison des demandes émanant de l'ASE de Paris.



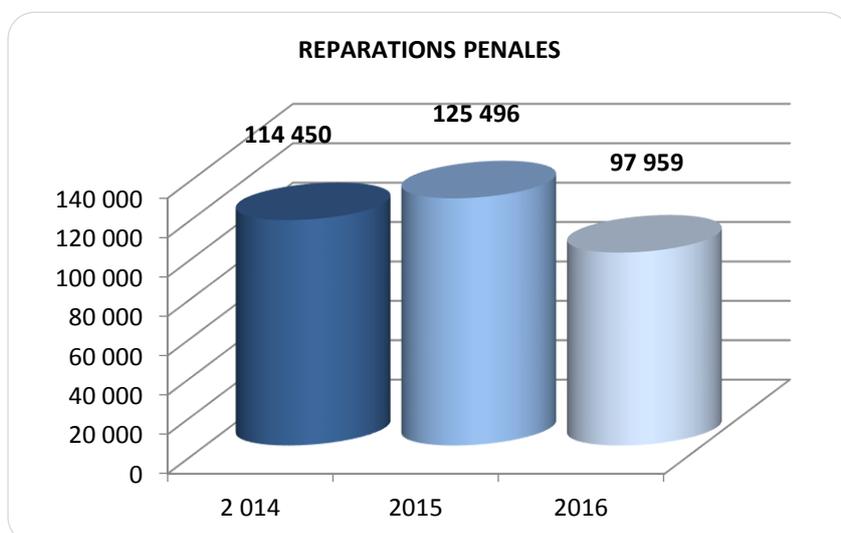
FINANCEMENT UNIQUE : PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



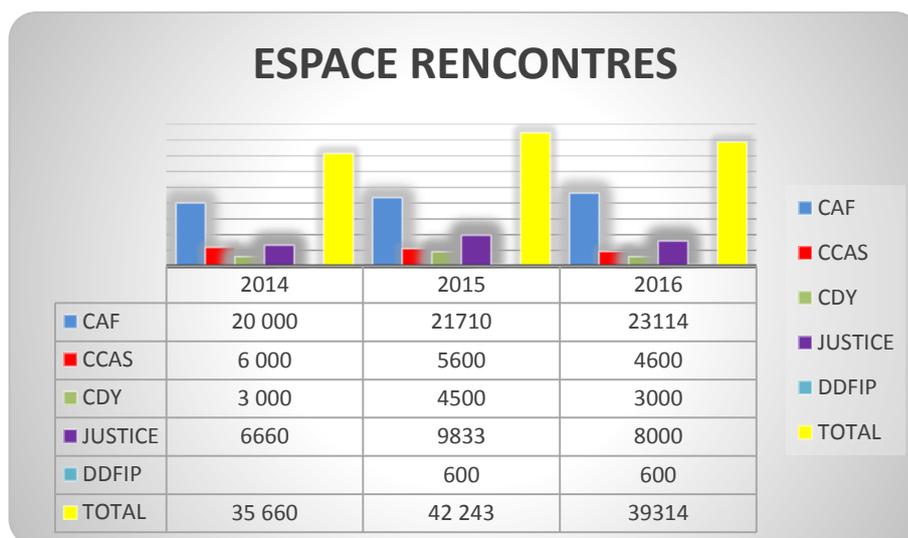
L'activité 2016 des MJIE est revenue à son point d'équilibre après avoir connu en 2015 une légère baisse. Nous notons même une activité soutenue sur l'exercice 2016.

A l'inverse le service des Réparations Pénales a connu en 2016 une réelle baisse d'activité due à des demandes en nette diminution.

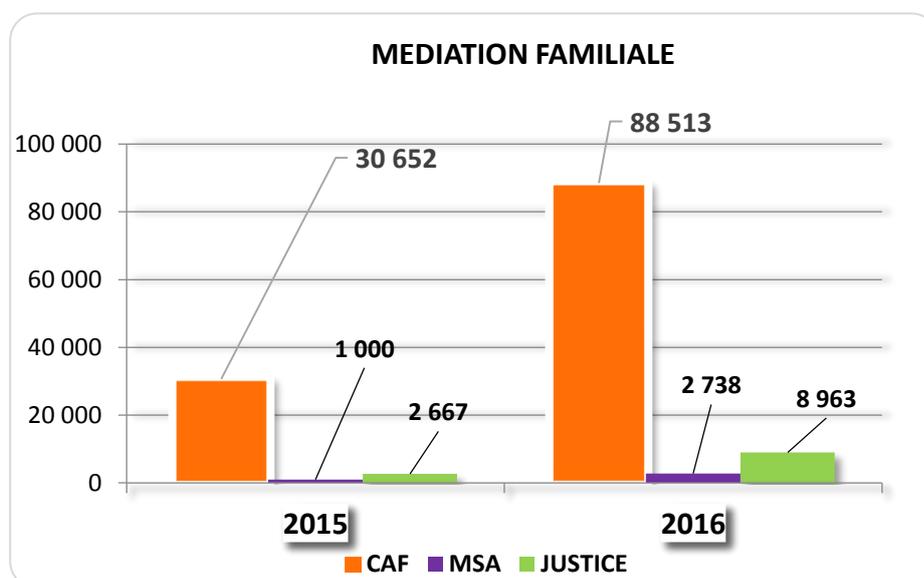
Cette situation ne devrait pas se reproduire sur le prochain exercice dans la mesure où l'activité a été revue à la baisse.

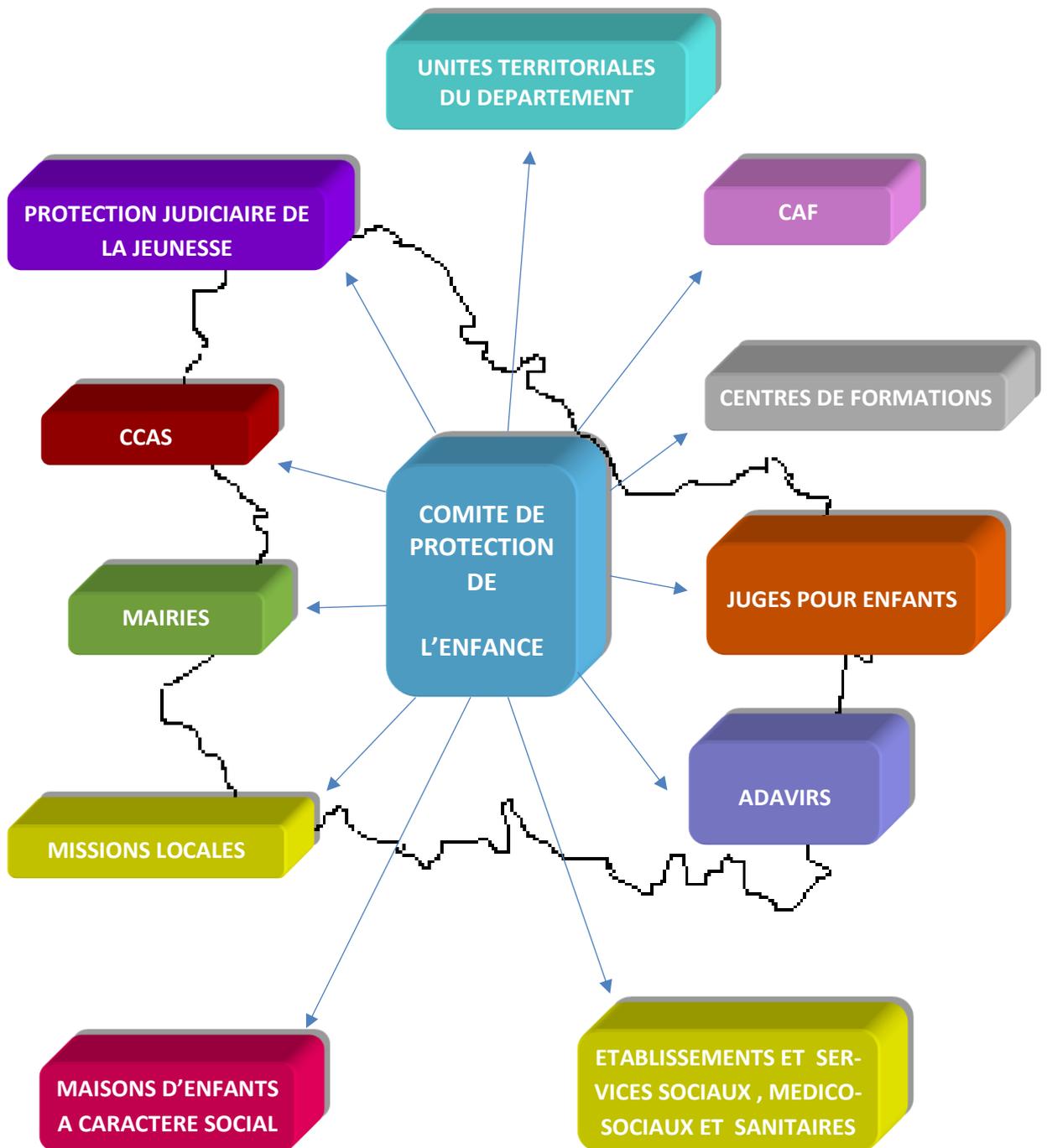


FINANCEMENTS MULTIPLES



A ce jour nos subventions hors financeurs habituels (CDY/PJJ) ont augmenté de plus de 160 % en 3 ans passant ainsi de 55 000 Euros en 2014 à plus de 144 000 Euros. Cette augmentation s'explique par l'ouverture de notre service Médiation Familiale financé à la fois par la CAF/MSA/JUSTICE.





En fait, c'est quoi une AEMO ?

Le Juge des Enfants est le seul à pouvoir ordonner une AEMO, il désigne ensuite notre service, le seul sur le département, pour l'exécution de la mesure. Un référent éducatif est nommé ou un binôme : 2 travailleurs sociaux ou 1 travailleur social et la psychologue. Notre mission est d'aider et conseiller les familles dans leur parentalité afin de faire cesser les causes de danger, d'éviter que les situations se dégradent davantage ; Les référents sont amenés à rencontrer les familles mais aussi toutes les personnes en contact des enfants, tels que les enseignants, le RASED, les services de pédopsychiatrie, les partenaires sociaux (Agora, Assistante sociale de secteur, PMI, TISF...), les crèches, etc... Nous œuvrons également en étroite collaboration avec d'autres services de la Protection de l'Enfance (suivis simultanés au sein d'une fratrie, préparation de relais).

L'accompagnement éducatif repose sur un travail d'équipe, une réflexion collective et une volonté de considérer les familles comme des acteurs principaux. En effet, il s'agit de nous appuyer sur les compétences des familles, les encourager à questionner leur fonctionnement et leur prise en charge pour que les parents puissent opérer des changements. Dicter une posture parentale ou encore être tenté de se substituer à la famille pour mener à bien une démarche ou une action spécifique réduirait l'enjeu majeur qui est celui de conduire la famille à s'approprier son fonctionnement propre mais plus adapté. La finalité de notre intervention est bien de soutenir les parents pour qu'ils puissent garantir un contexte de vie, une éducation favorables à la bonne évolution de leurs enfants, et ce d'une manière durable après la mainlevée de la mesure éducative.

En complément des chiffres qui vont suivre, quelques données non exhaustives qui illustrent davantage ce que peut être le quotidien en AEMO : une moyenne par éducateur et pour une année : 7 400 km parcourus, 24 audiences, pas loin de 50 écrits adressés aux Magistrats (919 pour tout le service en 2016), une cinquantaine d'enfants suivis (31 en même temps) auxquels s'ajoutent des temps de réunion de synthèses, de service, de travail de groupe sur des thématiques, d'organisation, d'analyse de la pratique.

Mais aussi : une priorité donnée aux visites à domicile, des rencontres mensuelles ; un partenariat étroit, sans cesse à entretenir avec le Conseil Départemental de l'Yonne, les établissements scolaires et de formation, CMP, CMPP, CASA, Maison des Ados, MDPH, établissements d'éducation spécialisées, qui se traduit par des participations à des réunions de synthèse, équipes éducatives, ESS, commissions enfance, participation à l'élaboration d'un PPE, à la mise en place de TISF ; des problématiques complexes et variées qui parfois se cumulent : la situation de danger n'est pas réduite à de la maltraitance, du défaut de soin, des violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, elle peut être engendrée par une séparation conflictuelle, des violences intra familiales, une conduite addictive, des troubles psychologiques du ou des parents, une autorité défaillante ; des concertations nécessaires dans le cadre de préoccupations massives transmises par les familles elles-mêmes, les partenaires ou encore la CRIP89 lesquelles conduisent à intervenir en urgence pour évaluer à bref délai la situation. ts. L'équipe AEMO reste réactive et dans une vigilance accrue vis-à-vis des conditions de vie des mineurs.

De nombreuses familles ont bénéficié d'une AEMO de nombreux mois en 2016, et même pour certaines une année entière, dans l'attente d'une prise en charge du SICMO ou SEPAD, services devant faire face à des demandes d'orientations/décisions judiciaires conséquentes.

Le partage des compétences grâce à la transversalité associative :

L'Association a permis de mutualiser des compétences entre services : une éducatrice du SICMO de Migennes, inscrite dans une dynamique personnelle de formation Langue des Signes, a pu constituer un binôme avec une éducatrice du secteur sud, permettant un accompagnement de qualité auprès d'une famille dont les parents sont malentendants. Cette collaboration n'écarte pas la projection sur des perspectives de formation à privilégier.

Focus sur le travail des psychologues au service AEMO et à son évolution :

Il s'agit de :

- soutenir le travail éducatif lors des réunions de synthèses et de temps de régulation proposés à l'équipe, à l'éducateur référent au cours de l'exercice des mesures ;
- intervenir suite à une demande émanant du jeune, de sa famille, du Juge pour Enfants, et majoritairement de l'équipe et/ou de l'éducateur référent de la situation ;
- à proposer des entretiens individuels ou familiaux ;
- participer dans certaines situations à des synthèses avec des partenaires extérieurs (CMP, école,...) ;
- favoriser un préalable à une orientation vers le droit commun, ou permettre une prise en charge dans l'attente qu'un suivi extérieur soit effectif (CMP, CASA, psychologues, psychothérapeutes libéraux...).

Les objectifs consistent à évaluer les possibilités d'évolution de la situation et du maintien à domicile du mineur, comprendre et accompagner l'enfant et sa famille pour qu'ils s'inscrivent dans une dynamique constructive, en prenant en compte la question du danger primordiale dans ce type de mesures éducatives.

Ces suivis mettent en avant des symptômes pour certains tels que des éléments dépressifs, des difficultés alimentaires, de sommeil, de l'encoprésie, de l'énurésie, un mutisme... Les prises en charge ont été variées allant de l'acceptation du handicap d'un enfant, d'une hospitalisation en pédopsychiatrie, conflit parental, difficultés relationnelles familiales, parents/enfants, modification dans la composition familiale, violence exercée par les enfants en lien avec l'histoire familiale, enfants ayant été exposés à de la violence conjugale, soutien aux TDC, soutien au moment du décès d'un parent, problématique d'intégration scolaire ou d'insertion professionnelle, troubles du comportement, au travail sur l'estime de soi et une réassurance... La prise en charge par les psychologues de service est strictement liée à la mesure éducative. Un psychologue ne pourra donc pas poursuivre la prise en charge au-delà de cette mesure, d'où les orientations envisagées.

Les psychologues sont amenés à transmettre des éléments d'observation, de compréhension et d'évaluation des situations, lesquels viennent en appui des écrits émanant des travailleurs sociaux à destination des magistrats. Certaines demandes des familles ou propositions du service n'aboutissent pas car aucune rencontre n'est honorée ou malgré un premier entretien les résistances sont trop massives.

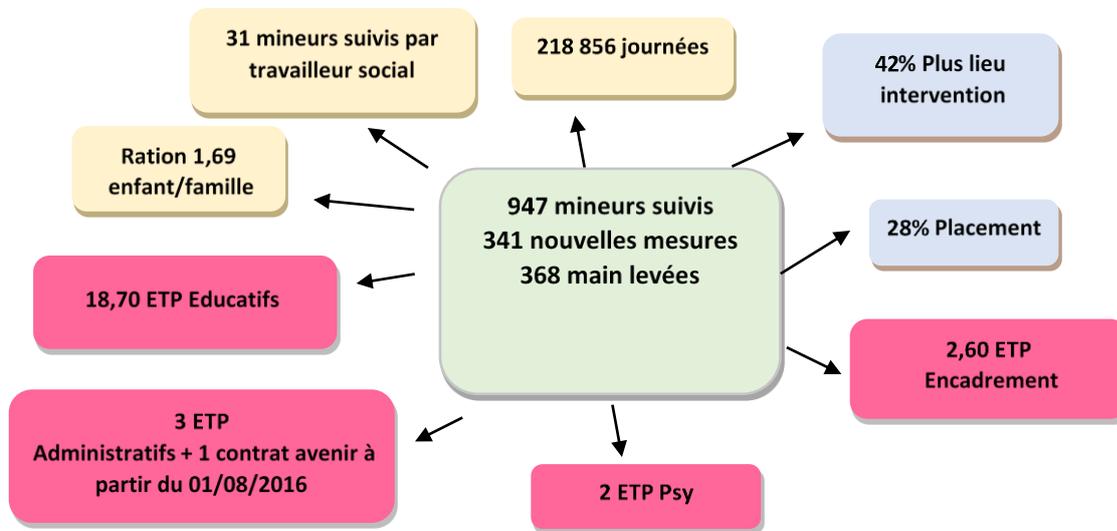
Sur le secteur Nord, nous constatons une évolution dans les prises en charge d'enfants qui se sont accrues, du fait notamment des difficultés de prises en charge des services de soins, tels que le CMP, ..., et de la non-adhésion de la famille souvent liée au turn-over des professionnels. L'intervention en binôme psycho-éducatif est en forte évolution ; de fait, ce travail est en construction constante.

Perspectives 2017 :

L'année 2016 a été ponctuée par l'évaluation externe qui a permis aux équipes l'exercice de la réflexivité (par des éléments de compréhension en lien avec l'évaluation interne), et aux familles (enfants et parents) d'être entendues sur la prestation que leur offre notre service. En fonction des conclusions de cette évaluation, nous devons tendre aujourd'hui vers une plus grande implication de l'utilisateur dans les actions qui le concernent, vers une culture de projet partagée au sein des équipes afin de favoriser l'homogénéité et la cohérence des actions, vers des actions collectives qui encouragent le développement du pouvoir d'agir des personnes. Pour 2017, nous nous attelons à la réécriture de notre projet de service, et nous nous projetons sur la nouvelle évaluation interne.

L'année 2017 est aussi propice à l'arrivée d'un troisième poste d'encadrement à mi-temps. Une nouvelle collègue chef de service prendra ses fonctions sur l'antenne de Joigny, apportant à cette équipe une proximité avec le responsable jamais connue jusqu'à présent.

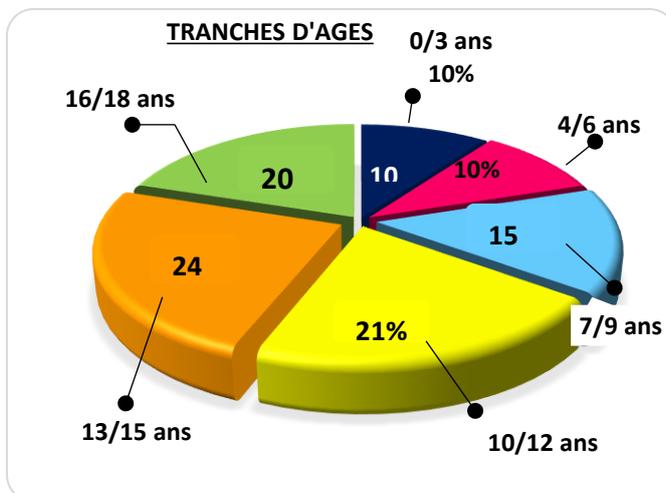




341 Entrées :
 Placement PJJ : 1
 SICMO : 3
 Sursis à statuer : 3
 Relais placement à domicile : 5
 Extension : 26
 Délégation de compétence ou dessaisissement : 29
 Retour placement : 40
 MJIE : 114
 Suivi CDY (pôle enfance, AED, IP...) : 120

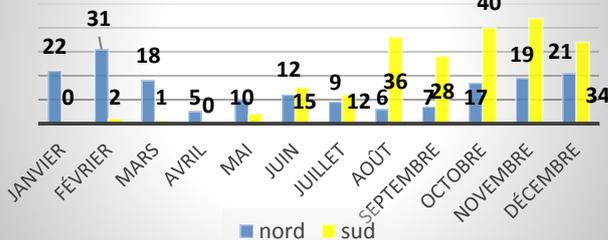
Les familles pour lesquelles une mesure d'AEMO est prononcée ont toutes, préalablement, rencontré des travailleurs sociaux : à minima dans le cadre d'une évaluation par le Conseil Départemental de l'Yonne (traitement IP, durant OPP, AED...).

A l'instar de l'an dernier, un tiers d'entre elles ont bénéficié d'une Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) exercée par la PJJ ou le SIE du CPEY.



La répartition des tranches d'âge apparait stable depuis déjà plusieurs années.

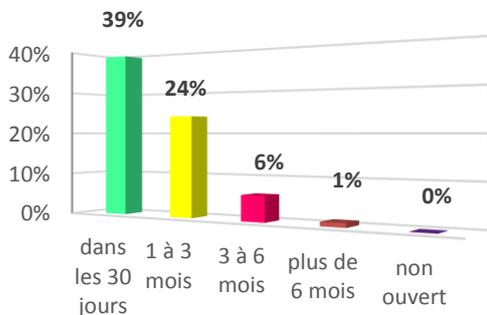
NOMBRE DE MESURES EN ATTENTE



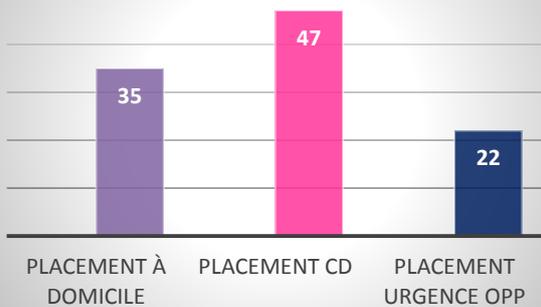
La liste d’attente sur l’année 2016 fait état de 19 mesures par mois en moyenne, celle-ci est bien moindre qu’en 2015 puisque 89 mineurs en moyenne attendaient notre intervention.

L’obtention en fin d’année 2015 d’1 ETP en CDD a permis d’absorber 31 mineurs. Ce poste a été pérennisé en cours d’année 2016. L’accompagnement éducatif a débuté pour la moitié des mesures dans le trimestre qui suit l’audience chez le Juge des Enfants.

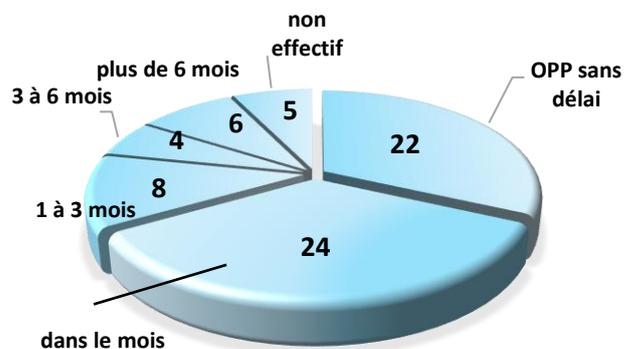
DELAI DE PRISE EN CHARGE



TYPE DE PLACEMENT



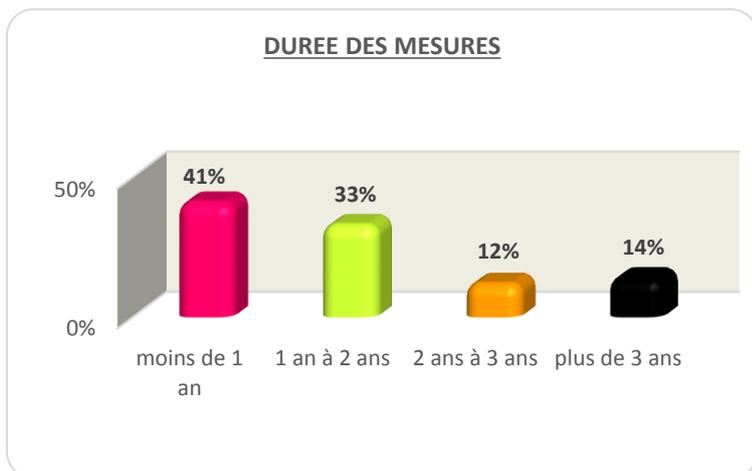
DELAI MISE EN ŒUVRE PLACEMENT CD



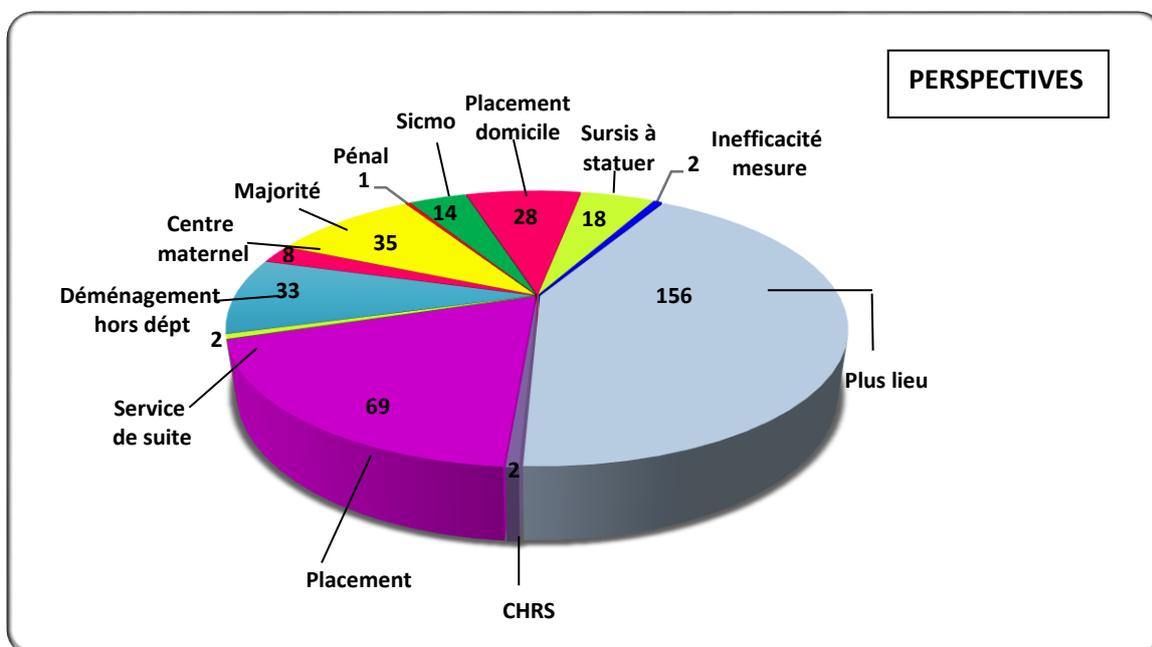
Le recours au placement en urgence n’a pas été plus conséquent que l’année passée, mais 30% ont été possibles chez l’autre parent ou chez un membre de la famille afin d’éviter une rupture totale avec la famille.

Par contre, les placements préparés ont été moins nombreux. 93 placements ont été ordonnés cette année contre 82 en 2015. Le chiffre est à peine inférieur mais ce qui mérite d’être relevé est le nombre de placements à domicile qui a doublé, sans compter qu’il a existé une liste d’attente non négligeable.

L’attente d’une orientation en SICMO a également été conséquente ; certaines familles ayant attendu plus d’une année.



La durée des mesures est stable d'une année sur l'autre.



A l'instar de 2015, pour 42 % des mineurs suivis, notre mesure s'est arrêtée sans autre besoin.

Le recours au placement reste dans un chiffre constant mais la différence se traduit au niveau du recours au placement à domicile qui s'étend considérablement.

Placement en Maison d'Enfants ou chez une Assistante familiale : 24% en 2015 pour 19 % en 2016.

Placement à domicile : 4 % en 2015 pour 10 % en 2016.

Les données concernant les jeunes qui bénéficient d'une prestation au centre de jour concomitamment à une AEMO sont stables : 10 mesures en 2015, pour 8 mesures en 2016.

INTRODUCTION

Cette année 2016 aura été pour les antennes SICMO d'Auxerre Migennes et Toucy, l'année de la finalisation du projet de service et du rapport final de l'évaluation interne en vue de l'évaluation externe. Ces outils, obligatoires au regard de la loi, auront permis un travail commun et une dynamique de travail entre différentes antennes avec une remise à plat de nos pratiques depuis l'ouverture du SICMO d'Auxerre.

A l'heure où les dispositifs alternatifs comme le SICMO sont remis en cause sur leurs fondamentaux, nous souhaitons revenir sur les pratiques des équipes de terrain de ces trois antennes qui interviennent au cœur des familles. Ces professionnels qui sont des « experts du dernier mètre » sont souvent les derniers acteurs en lien direct avec les familles.

Le dernier mètre c'est le lien de proximité que le travailleur social réalise avec la famille dans son environnement à travers les temps partagés avec la famille.

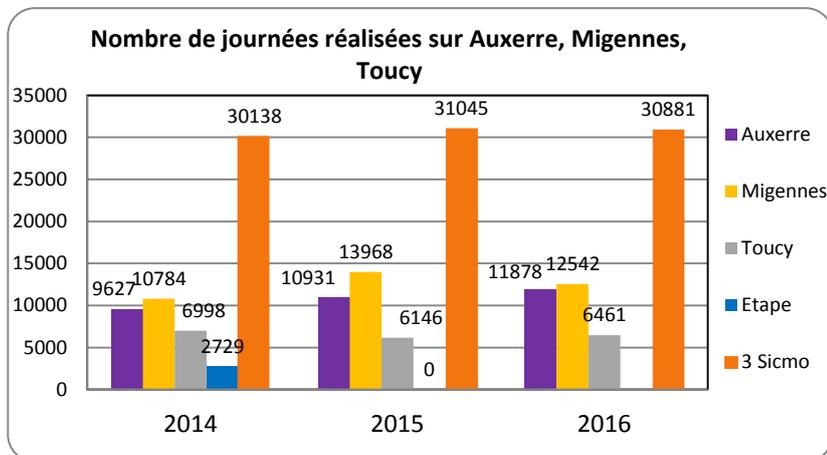
Le dernier mètre c'est l'accompagnement au quotidien d'enfants dans leur environnement familial, scolaire et extra-scolaire.

Et pour finir le dernier mètre c'est souvent la dernière intervention éducative dans la famille pouvant relier la famille au territoire en accompagnant ces mères ou pères isolés vers des dispositifs de droit commun. Le SICMO a sa place dans ce travail de proximité et de restauration du lien.

Les trois antennes du SICMO, chacune dans leurs spécificités de territoire assurent en priorité une mission de protection de l'enfant mais œuvrent également à une réinscription des familles dans leurs territoires.



Nombre de journées réalisées



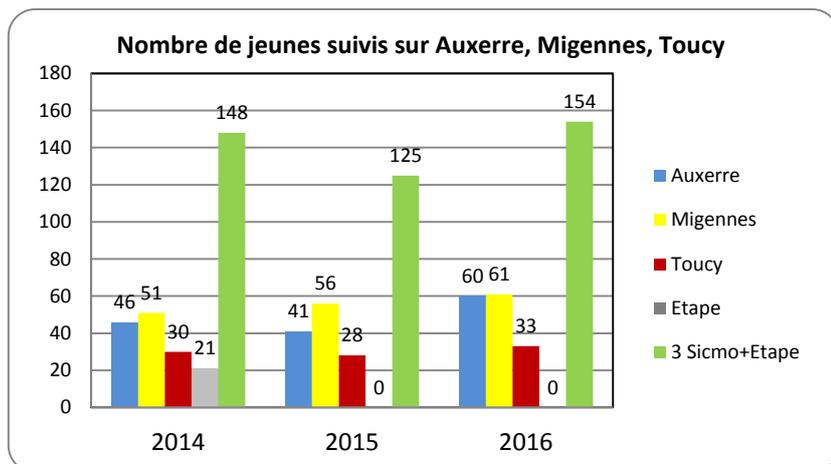
L'activité des antennes reste soutenue, sur l'année 2016, la liste d'attente sur les trois antennes a été de 25 mesures.

Sur Auxerre la liste d'attente est conséquente depuis deux ans.

La durée des mesures a un impact sur les sorties ne permettant pas à la liste d'attente de se résorber.

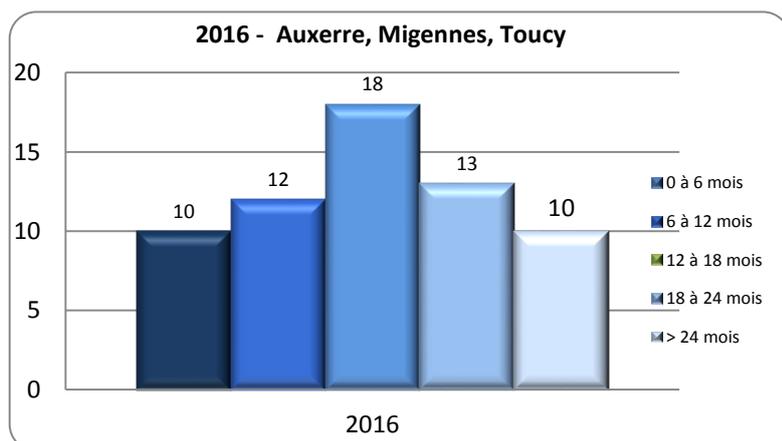
SICMO

Nombre de jeunes suivis

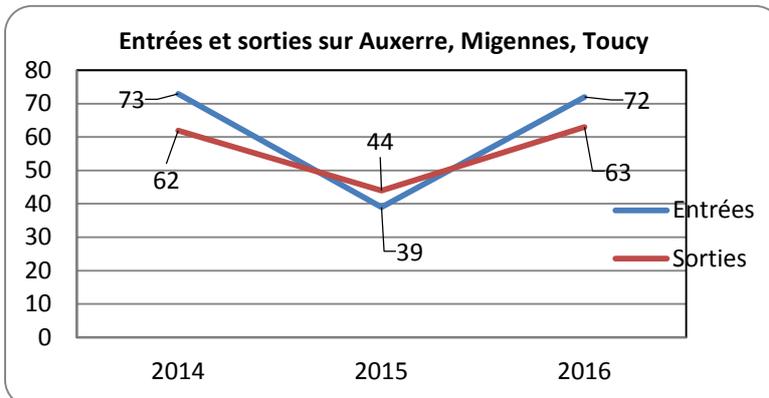


Malgré une liste d'attente importante le nombre de jeunes suivis est très élevé par rapport aux années précédentes.

Durée des mesures terminées

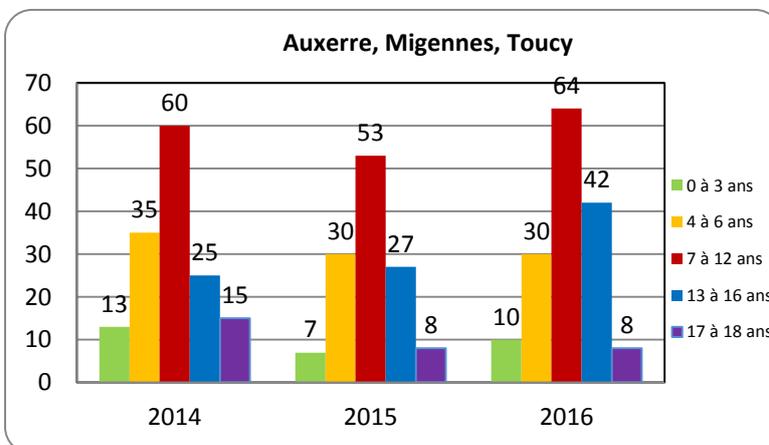


Entrées et sorties



Tranches d'âges

La pyramide des âges se maintient en direction d'une population des 7/16 ans et plus précisément de la tranche d'âge des enfants âgés de 7 à 12 ans.

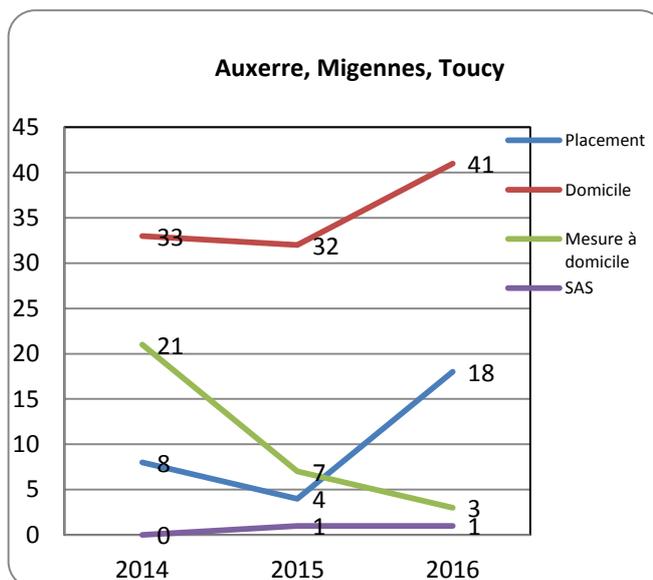


Issue au terme de la mesure

Cette année un nombre important de mesures se sont terminées par un placement.

Plusieurs hypothèses à ce constat : Notre intervention est tardive étant donné la liste d'attente, une mesure d'AEMO ou AED étant instaurée en attendant la mise en place du SICMO.

Nous avons été sollicités pour des situations particulièrement carencées pour lesquelles était envisagé un placement et dans certains cas nous conduisant à accompagner les parents et préparer le placement.



L'ANNEE 2016

L'année 2016 a été plus sereine que l'année 2015.

L'équipe a été plus stable, ce qui a permis au service de réaliser l'activité prévue. A noter le départ à la retraite d'une psychologue qui exerçait au CPEY depuis 34 ans et l'arrivée d'une jeune éducatrice spécialisée.

Nous avons rencontré 164 mineurs appartenant à 87 familles, soit une moyenne de 1,88 mineurs/famille.

Le travail de réflexion sur la MJIE, engagé avec la PJJ s'est poursuivi. Le résultat de cette mise en commun de nos savoir-faire a été présenté à l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu le 22 novembre 2016, réunissant une centaine de participants.

Parallèlement, l'équipe du SIE a pu bénéficier de nouvelles séances d'analyse des pratiques professionnelles.

Les MJIE existent depuis 5 ans maintenant. Nous avons donc choisi, pour chaque graphique de le mettre en perspective avec ces 5 années d'exercice.

Perspectives

A l'instar des années précédentes, la gestion de notre service est un exercice périlleux car la moindre variation d'activité a des répercussions non négligeables.

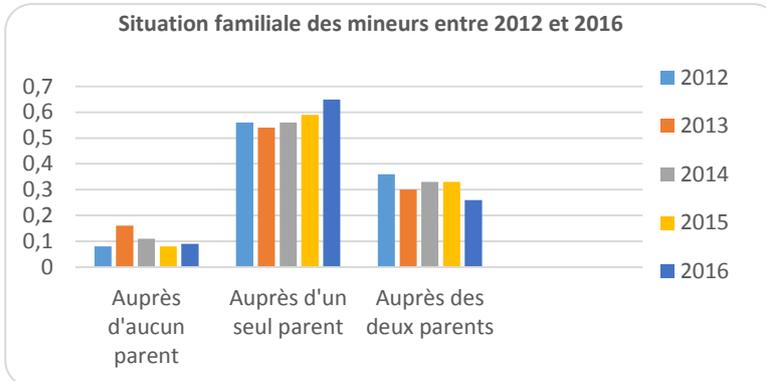
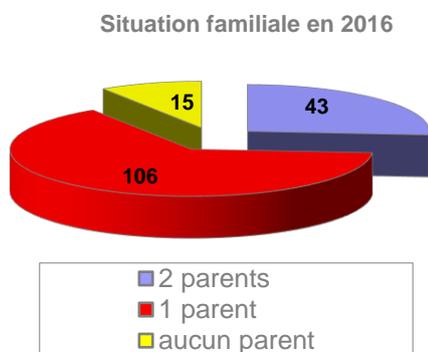
Nous travaillons donc en étroite collaboration avec les Magistrats et les tenons très régulièrement informés (tous les 15 jours) de l'évolution de notre charge de travail.

Cette collaboration se retrouve aussi tout au long des mesures lorsque nous rencontrons des situations particulièrement dégradées qui demandent des réponses immédiates.

Nos liens avec la PJJ se sont également renforcés à l'occasion de travaux menés en commun. Je ne doute pas que ces différents partenariats se poursuivront dans l'avenir.

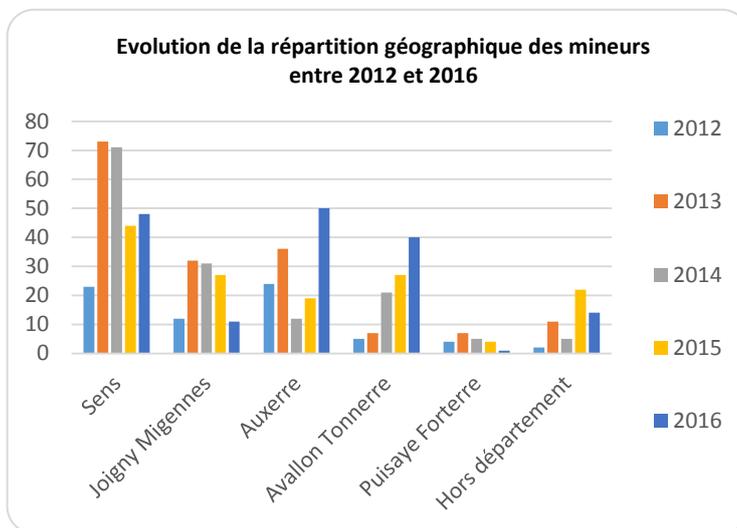
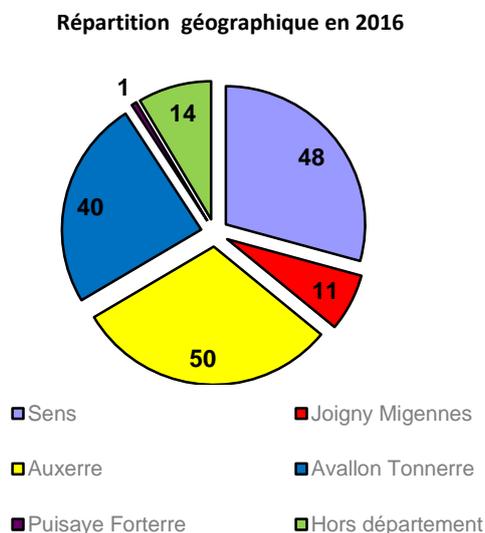
Enfin, je remercie l'ensemble de mon équipe pour le travail réalisé en 2016.

Situation familiale des mineurs : auprès de qui vivent-ils ?



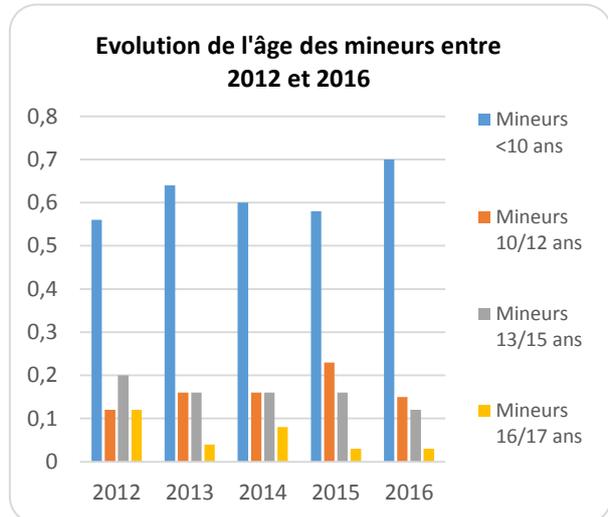
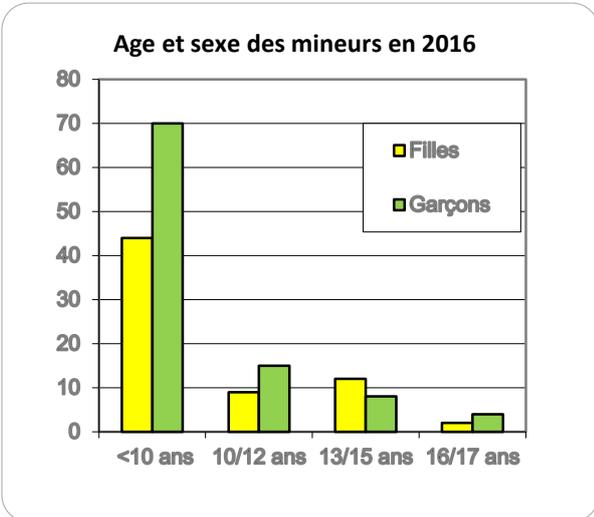
2016 ne fait pas exception à la règle. Comme les années précédentes, le nombre de mineurs ne bénéficiant au quotidien que de la présence d'un seul un parent est majoritaire. Il est même en augmentation (59 % en 2015 et 65 % en 2016).

Situation géographique des mineurs : où vivent-ils ?



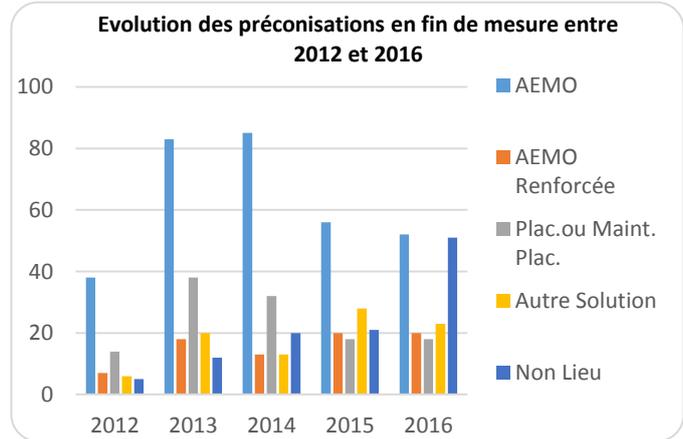
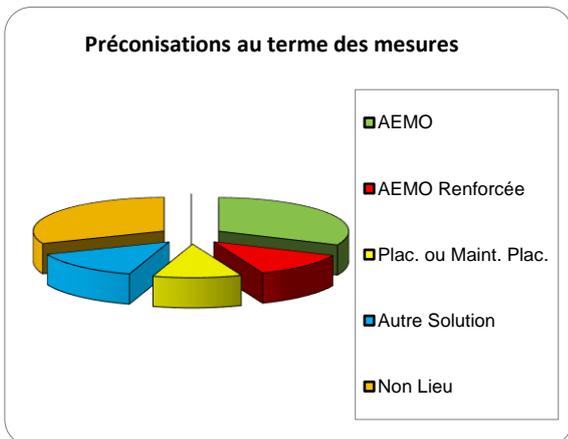
2016 est une année atypique. Nous sommes autant intervenus dans le Sénonais que dans l'Auxerrois. Par ailleurs, comme le montrent les deux graphiques, les mesures dans l'Avallonnais et le Tonnerrois sont en forte augmentation. Comme nous le soulignons déjà l'an passé, le Tonnerrois est une région en voie de paupérisation. Les problématiques qu'on y rencontre sont multiples (alcool, stupéfiants, mœurs, isolement...) En revanche nous sommes peu allés en Puisaye.

Age et sexe des mineurs



Comme chaque année, nous intervenons surtout auprès des jeunes enfants (70 % des mineurs). Les adolescents, filles et garçons restent toujours minoritaires (4 %).

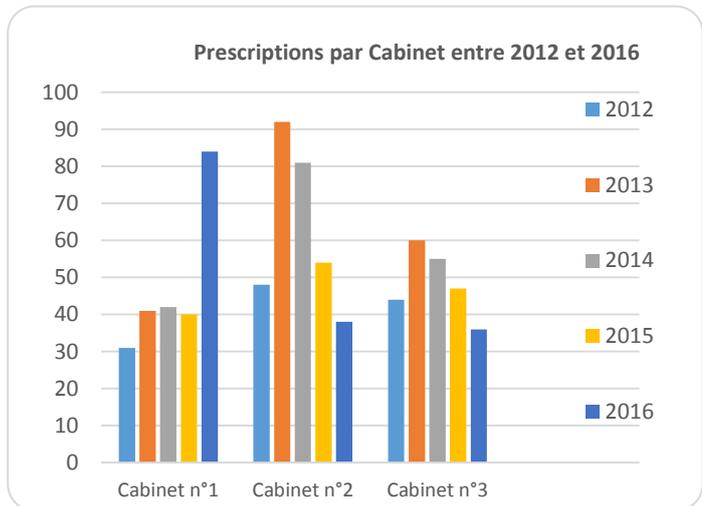
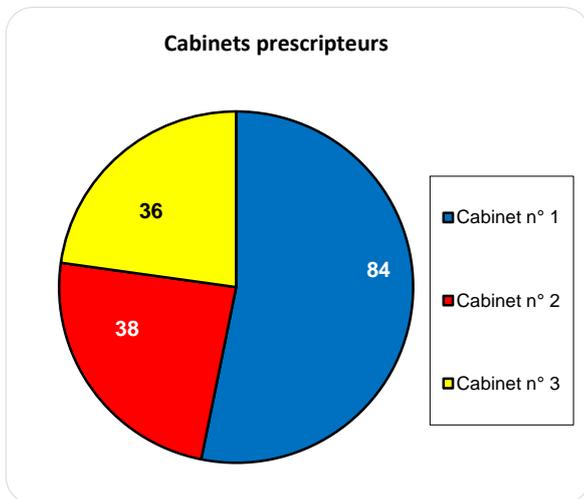
Préconisations en fin de mesure



En 2016, nous avons proposé autant de mesures d'AEMO que de non-lieux. Contrairement aux années 2013, 2014, les orientations vers des placements ou des maintiens de placements ont connu un net repli. Cela s'explique par le développement de mesures alternatives (SICMO...).

Dans la rubrique « autre solution » il faut entendre des préconisations de soins, des demandes de visites médiatisées ou de droit de visite et d'hébergement ou encore des dessaisissements lorsque la famille a quitté le département.

Cabinets prescripteurs



Pour 51 % des mineurs, les demandes de MJIE ont émané du Cabinet n°1 qui couvre l'Auxerrois, le Tonnerrois et une partie de la Puisaye.

Il s'agit d'une situation nouvelle depuis 5 ans.

On peut y voir, comme indiqué précédemment, une recrudescence de problématiques sur certains territoires du département. Toutefois, les pratiques des juges prescripteurs sont également à prendre en compte.



INTRODUCTION

En 2016, un travail de régulation a été réalisé auprès de l'équipe pluridisciplinaire, par un intervenant extérieur, psycho-sociologue.

Son intervention a favorisé les interactions pour améliorer la relation, la communication, la coordination et la coopération entre les acteurs.

Cette dynamique de réflexion nous a amené à mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques, qui a débuté en mars 2017, pour favoriser une évolution des pratiques, une amélioration des prestations de service et une cohésion d'équipe.

L'évaluation externe réalisée les 26 et 27 janvier 2017 donne des pistes de travail, comme notamment le livret d'accueil en associant les jeunes et leurs familles. Cette double coopération nous semble importante puisque cet outil leur est destiné.

Il est à noter qu'en 2016, l'accent a particulièrement été mis **sur le soutien à la parentalité**, autour de visites à domicile régulières, d'ateliers ouverts aux familles, la "récré des parents», la préparation du transfert en Pologne, l'évaluation externe...

Nous insisterons pour 2017 sur une culture de projets partagée au sein de l'équipe comme :

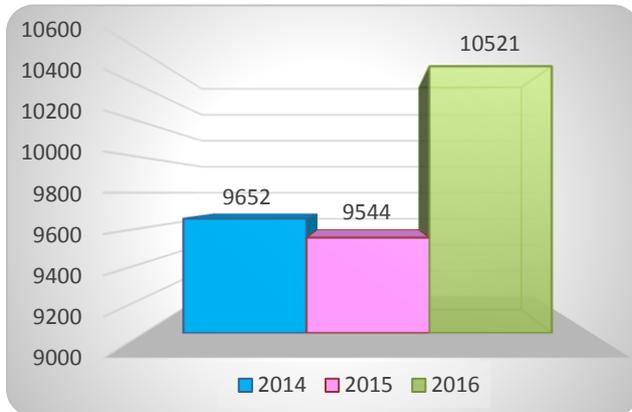
- le transfert en Pologne que nous aimerions pérenniser, voire l'ouvrir à d'autres services,
- le rucher, qui vise la transversalité de tous les ateliers techniques.

Pour finir, la réduction de la capacité d'accueil du Centre de Jour à 24 jeunes sur les deux sites entraîne une réorganisation structurelle et est l'occasion de se saisir des axes à améliorer, et ainsi toujours viser une plus grande implication des jeunes et leurs familles dans les actions, qui les concernent.



CENTRE DE JOUR

Nombre de journées réalisées



L'activité pour 2016 a été atteinte.

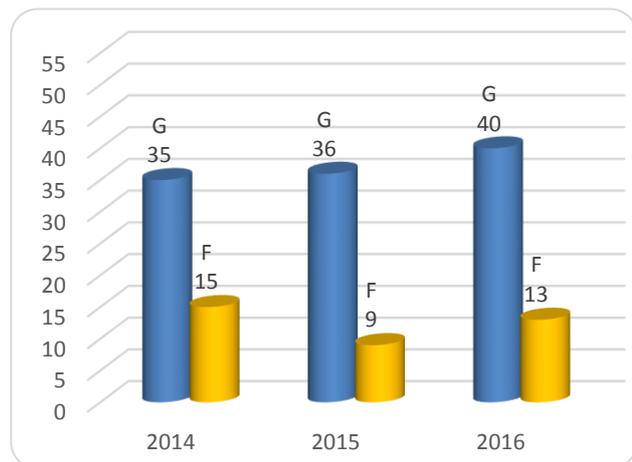
Le Centre de Jour s'est efforcé de répondre au mieux à la demande des partenaires.

L'objectif a été atteint.

Nombre de jeunes suivis

Le Centre de Jour accueille majoritairement des garçons.

Toutefois, nous pouvons noter une augmentation des prises en charge pour les filles en 2016.



Durée des mesures

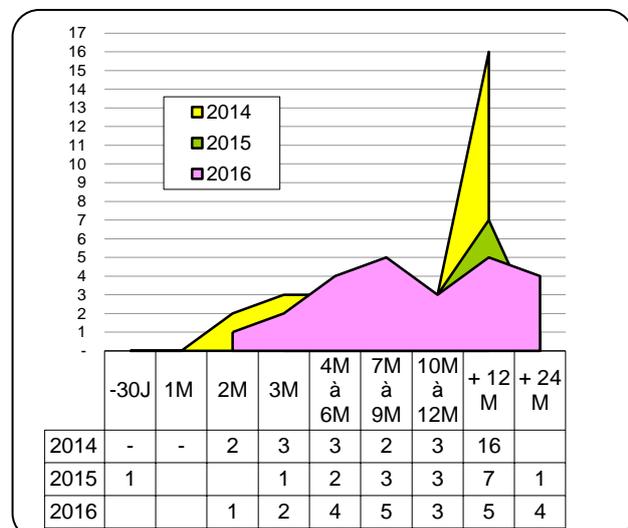
Nous constatons que les mesures augmentent dans la durée.

En effet, les situations familiales, de plus en plus complexes, demandent du temps pour évoluer.

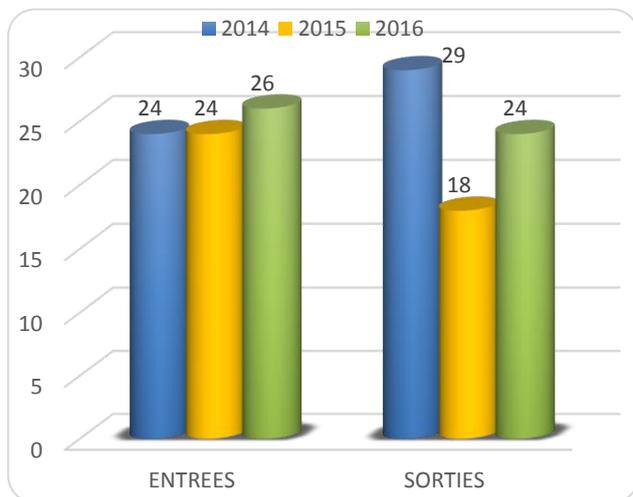
En 2016 :

- 16 jeunes vivent avec leur mère dans leur famille (9 garçons / 7 filles).
- 3 en MECS.

38 % des prises en charge, tous genres confondus, sont de plus d'un an.



Entrées et sorties



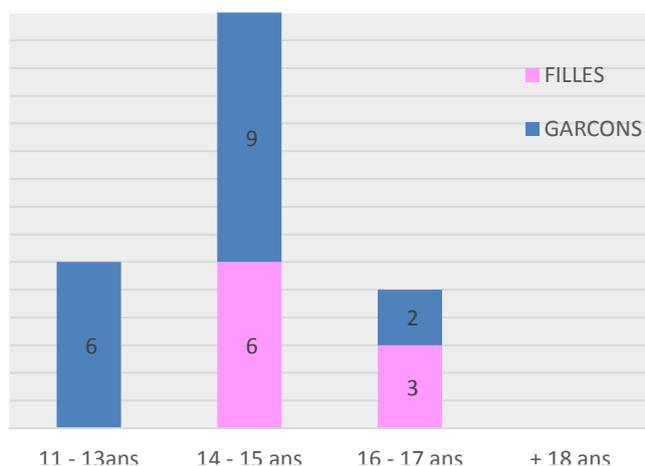
Les entrées et sorties s'équilibrent. En 2016, nous avons travaillé principalement avec l'Unité Territoriale de Puisaye-Forterre et celle de l'Auxerrois. En ce qui concerne les autres Unités Territoriales :

- Jovinien : accueil de 2 jeunes
- Avallonnais : accueil de 3 jeunes
- Sénonais : accueil d'1 jeune.

Le frein pour ces dernières étant le problème de transport.

CDJ

Tranches d'âge et sexe

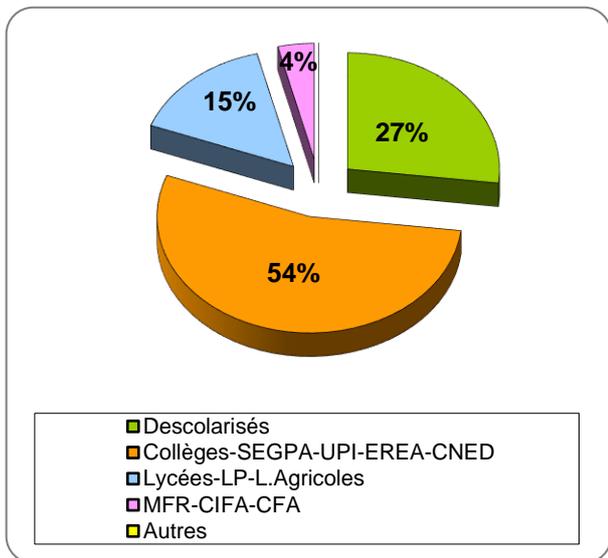


En 2016, nous avons accueillis 6 garçons dans la tranche d'âge de 11-13 ans.

L'âge moyen des jeunes au Centre de Jour est de 14-15 ans, et réparti entre les garçons et les filles avec une prépondérance pour les garçons.

Pour la catégorie des 16-17 ans, cela s'inverse ; il y a plus de filles que de garçons.

Situation scolaire à l'arrivée au Centre



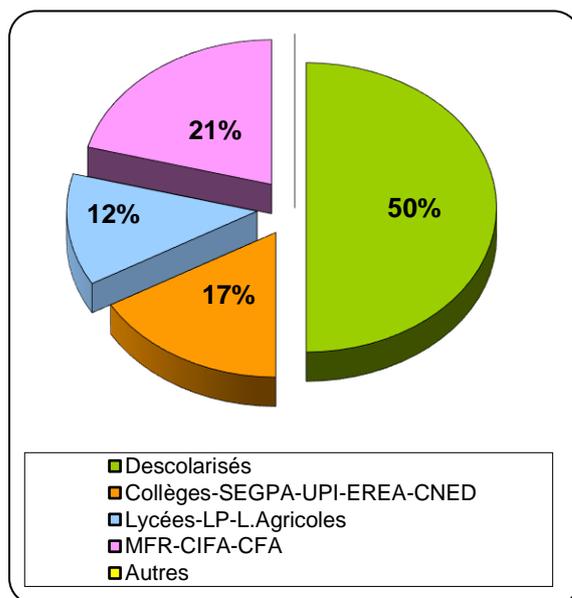
A leur arrivée, la moitié des jeunes accueillis au Centre de Jour sont issus de collèges (54 %) et ont entre 14 et 15 ans.

27 % sont déjà déscolarisés et ont souvent plus de 16 ans.

Les autres jeunes accueillis sont soit en Lycée Professionnel (15 %) soit en MFR (4 %), et rencontrent des problèmes de comportement les conduisant à un début de décrochage

Situation scolaire à la sortie du Centre

Sur ce graphique nous pouvons remarquer que le nombre de jeunes complètement déscolarisés double par rapport à leur arrivée. Cela s'explique par le fait qu'ils ne sont plus en obligation scolaire lorsqu'ils quittent le centre de jour (+ de 16 ans). 21 % entrent en apprentissage ou restent scolarisés en Maison Familiale et Rurale. La part des collégiens baisse ainsi de 34 % car les moins de 14 ans étaient faibles à l'arrivée. Tous les jeunes qui arrivent au Centre de Jour rencontrent des difficultés avec leur scolarité. Lorsqu'ils quittent le Centre de Jour, la moitié reste dans le circuit scolaire ou professionnel.



La question de l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes est de plus en plus investie au sein du Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne. Elle fait aussi partie des actions de protection assurées par le Département.

Le service STUDIOS – MNA a vu sa capacité augmenter et compte en 2016 ; **28 jeunes**, filles et garçons pris en charge au titre de la Protection de l'Enfance.

Pour information, le CPEY est habilité/conventionné ;

Au Service Studios : 9 jeunes et Service MNA : 18 jeunes.

Cette même année, la désignation Mineurs Isolés Etrangers (MIE) se voit remplacée par celle de Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Dans l'Yonne, le TGI d'Auxerre ne transmet pas au Juge des Enfants le suivi des MNA mais donne au Conseil Départemental la tutelle du jeune. A ce titre, le service travaille en lien direct avec le Chargé de Mission des MNA qui s'attache à suivre en continue le suivi des jeunes (Accueil, PPE, APJM...)

Présentation du service en 2016

Le service poursuit l'accompagnement de **9 jeunes** du territoire français qui ont fait l'objet de mesure de protection administrative ou judiciaire durant leur minorité et se retrouvent à leur majorité « confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptible de compromettre gravement leur équilibre » (Art. L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Les jeunes accompagnés par le service sont mineur(e)s ou majeur(e)s sous contrat avec le Conseil départemental de l'Yonne; âgé(e)s de moins de 18 ans avec l'accord de leurs responsables légaux en accueil administratif ; ou sous placement judiciaire jusqu'à leurs 18 ans.

En 2016, le service s'est davantage engagé dans l'accompagnement des **Mineurs Non Accompagnés (MNA)** dont le nombre s'élève à **18 jeunes** garçons uniquement, âgés de 16 ans minimum placés sous la tutelle du Conseil Départemental de l'Yonne. Ces jeunes ont dans un premier temps été accueillis en Famille d'Accueil auprès de qui ils ont bénéficié d'un accompagnement de proximité qui leur permet, dans un second temps d'intégrer le service Studios MNA du CPEY, au travers d'une mesure qui leur offre la possibilité d'élaborer un **projet personnalisé préparant un futur socio professionnel durable. La difficulté majeure reste leur régularisation administrative à leur majorité.**

En effet, à 18 ans, les jeunes sollicitent le Conseil Départemental pour bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur pour assurer la poursuite du projet scolaire / professionnel initié avec eux facilitant de ce fait la demande d'un titre de séjour et une indépendance somme toute relative.

Pour répondre au mieux à l'accueil des jeunes, le service a contracté de nombreux baux locatifs dans le secteur public et privé. En 2016, ce parc immobilier constitué, représente 22 logements sous forme de studios ou appartements situés à Auxerre, Joigny et Sens. L'équipe se trouve ainsi mobilisée sur quasi l'ensemble du Département. Le service a connu des modifications sensibles en 2016, aussi bien en termes d'effectif de jeunes qu'en mouvement du personnel.

En octobre 2016, l'équipe éducative a accueilli un travailleur social supplémentaire ainsi qu'une CSE. Ce poste était auparavant occupé par un CSE en détachement d'un autre service de l'Association.

En 2016, L'équipe se constitue donc de :

- 1 CSE
- 4 Travailleurs Sociaux ; (2 TS dans le Sud et 2 TS dans le Nord du Département)

Pour information, un travailleur social a débuté une formation CAFERIUS en septembre 2016.

- 1 secrétaire
- 1 agent technique.

Les équipes sont localisées, Rue Renoir à Auxerre et Allée des Champs Plaisants à SENS. La mutualisation des locaux d'Auxerre avec le SICMO du CPEY favorise la transversalité. En effet, un travail d'analyse des pratiques est engagé avec une intervenante extérieure.

Bilan :

Le passage à l'âge adulte constitue une période transitoire d'une durée différente selon l'origine de la mesure, le parcours de chaque individu ou des politiques sociales. Quoi qu'il en soit, cela reste un temps de développement pendant lequel le jeune demeure une personne fragile qui fait l'expérience de l'autonomie et manifeste le besoin de soutien.

Cette « frontière artificielle », le service STUDIOS MNA en mesure la valeur, le prix parfois. C'est pourquoi l'équipe se veut militante, force de proposition, fait preuve de bricolage professionnel, se forme aux questions des MNA et ce afin de rester au plus près l'intérêt de chaque jeune.

Pour les MNA, La sortie du dispositif prend effet 6 mois après par l'obtention d'un diplôme professionnel. En définitive ; Dès lors qu'un jeune est en contrat d'apprentissage et qu'il gagne 600 euros. Pour les autres jeunes, la sortie est déterminée par leur projet. Bien que l'avenir reste incertain et synonyme de grand saut pour les jeunes accueillis, les acteurs sociaux composent avec les politiques sociales, le contexte d'austérité et orientent les jeunes autant que faire se peut vers les dispositifs du droit commun. Les jeunes devront à terme poursuivre leur projet sans soutien éducatif, il est alors crucial qu'ils puissent avoir des repères institutionnels extérieurs au CPEY. Nous restons attentifs à ce que la sortie s'opère sur une continuité de parcours.

Perspectives :

- Finalisation du Projet de Service
- Elargir le partenariat en vue de favoriser l'insertion socio professionnelle des jeunes
- Favoriser l'intégration d'un psychologue avec une sensibilité transculturelle dans l'intérêt des jeunes accueillis.
- Travailler avec des juristes reste une nécessité pour favoriser les démarches et demandes de régularisation des jeunes MNA.

Le service exprime la nécessité de travailler au renforcement des différents aspects psychologiques et juridiques notamment.

Présentation d'un projet innovant avec l'EREA Jules Verne de Joigny le CPEY et les partenaires locaux :

L'APPART (Appartement Pédagogique Partagé Pour l'Autonomie, la Responsabilisation par le Tutorat).

Ce projet est né de plusieurs constats. L'EREA a observé que les élèves - après l'obtention de leur diplôme - rencontraient des difficultés quant à la concrétisation de leur projet d'insertion professionnelle et/ou de formation.

Ces jeunes, en situation de fragilité par rapport à leur entrée dans la vie active, restent souvent au foyer parental sans perspective d'insertion immédiate dans le secteur correspondant à leur diplôme. Cette situation est souvent compliquée par des difficultés relatives à la maîtrise de la langue ainsi que par des compétences sociales fragiles (démarches quotidiennes, repères administratifs, droits et devoirs du citoyen, etc.).

Le même constat est établi pour les jeunes mineurs non accompagnés (MNA), confiés par le Conseil départemental au CPEY avec une exigence plus aigüe encore puisque que leur insertion professionnelle peut conditionner leur droit à une intégration dans la société française.

L'EREA accueille cette année deux jeunes MNA scolarisés dans une filière professionnelle et hébergés en autonomie au sein du CPEY, dans un immeuble du centre-ville de Joigny.

La construction du projet a émergé de ce double constat en envisageant un travail éducatif en partenariat au bénéfice des jeunes mineurs MNA et des jeunes internes scolarisés à l'EREA.

Plusieurs objectifs ont été déterminés :

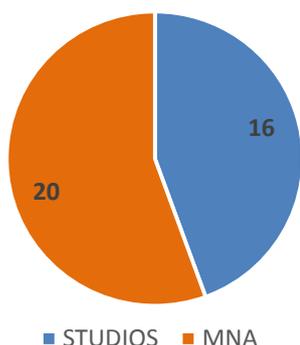
- Cet hébergement vise à favoriser la préparation à la vie active et l'insertion professionnelle des lycéens.
- Accroître leur autonomie au travers des démarches quotidiennes : (gestion d'un budget, démarches administratives, accès aux soins).
- Expérimenter l'autonomie par le biais d'un hébergement en appartement.
- Favoriser le lien social et préparer les jeunes à leur vie de citoyen.
- Favoriser la maîtrise de la langue (accompagnement pédagogique, aide aux devoirs, séances de FLE).

Ce projet est soutenu par la politique de la ville de Joigny avec un financement dans le cadre du Contrat de ville et avec le soutien de la CAF mais aussi la SIMADE, bailleur social à la Madeleine.

STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES

Nombre de jeunes suivis

Nombre de jeunes suivis en 2016

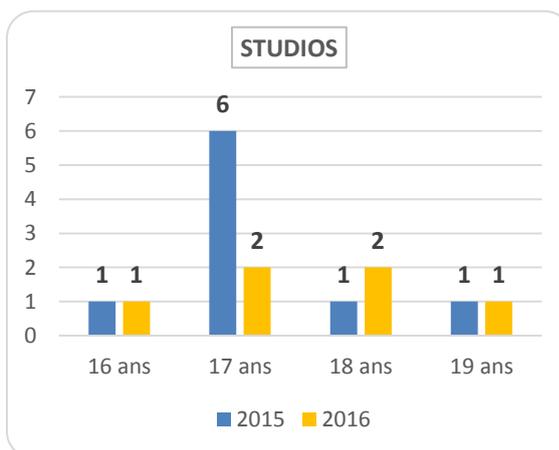
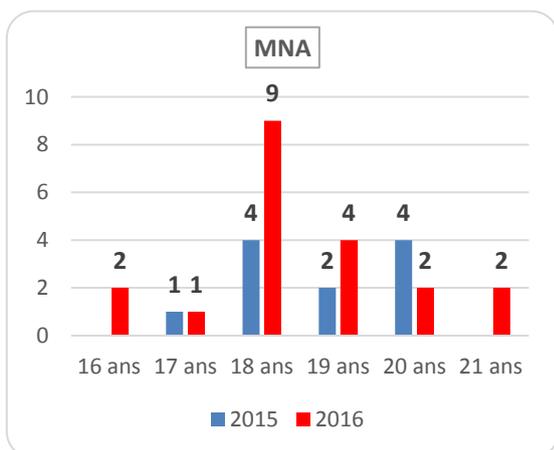


Le service a accueilli 20 jeunes MNA et 16 aux STUDIOS en 2016.

Une augmentation conséquente liée à la répartition des mineurs dans l'hexagone et le département de l'Yonne.

Répartis sur :
3 836 journées pour les STUDIOS
et 4 285 journées pour les MNA

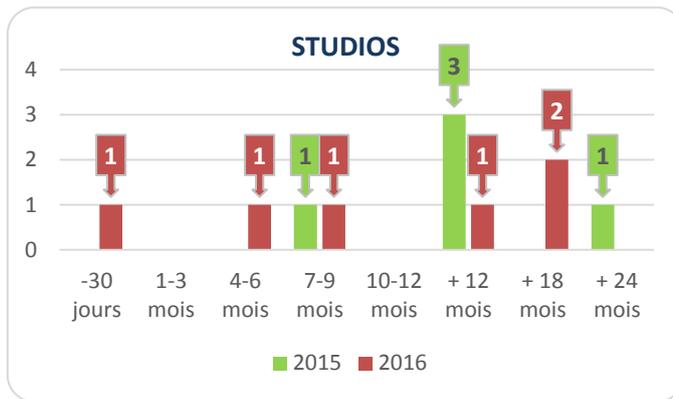
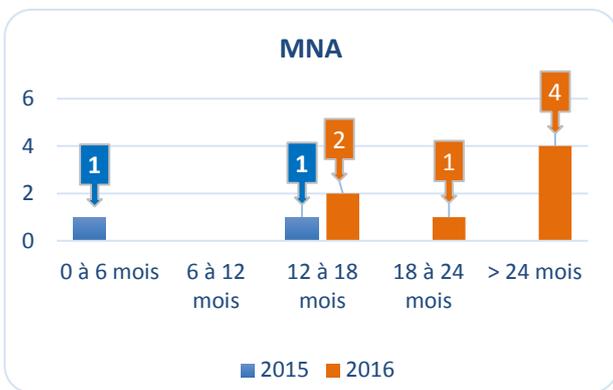
Tranche d'âge des jeunes suivis



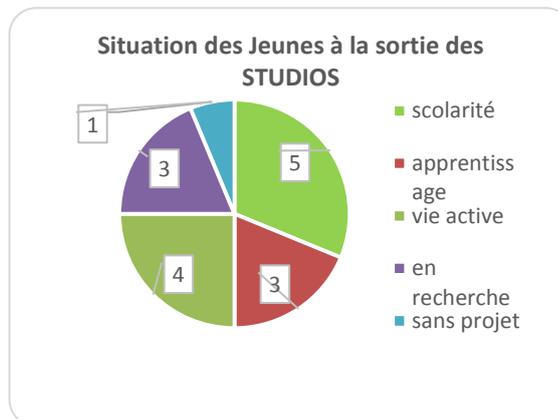
Globalement les jeunes MNA arrivent à 17 ans et nécessitent d'être accompagnés au-delà de leur majorité pour sortir avec un projet professionnel consolidé, néanmoins fragile pour aborder leur vie d'adulte sans la sécurité d'un foyer parental.

STUDIOS – MINEURS NON ACCOMPAGNES

DUREE DES MESURES



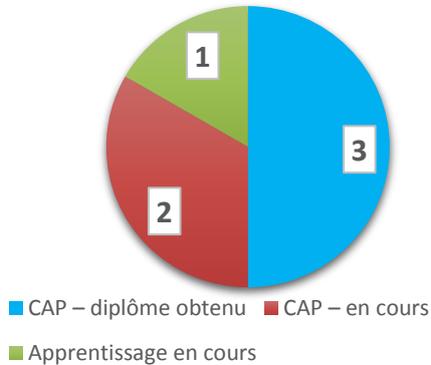
La durée est supérieure à 18 -24 mois au regard de l'isolement des MNA et la nécessité de travailler un projet global, scolaire, professionnel conditionnés par l'obtention d'un titre de séjour en France à leur majorité.



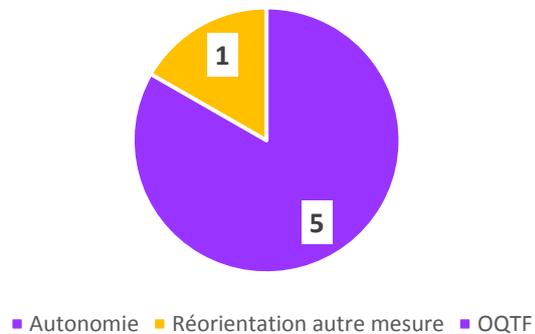
STUDIOS - MNA



Scolarité au terme de la prise en charge des MNA en 2016



Issue au terme de la prise en charge des MNA en 2016



Globalement les jeunes venant de famille d'accueil sont engagés dans une scolarité et/ou projet de formation. C'est un critère indispensable à l'obtention d'un titre de séjour. Le CAP de formation reste une voie majoritaire, le challenge restant d'obtenir un contrat de travail en 6 mois.

Pour les jeunes arrivés directement après l'évaluation de l'EJA, il n'y a aucun projet.

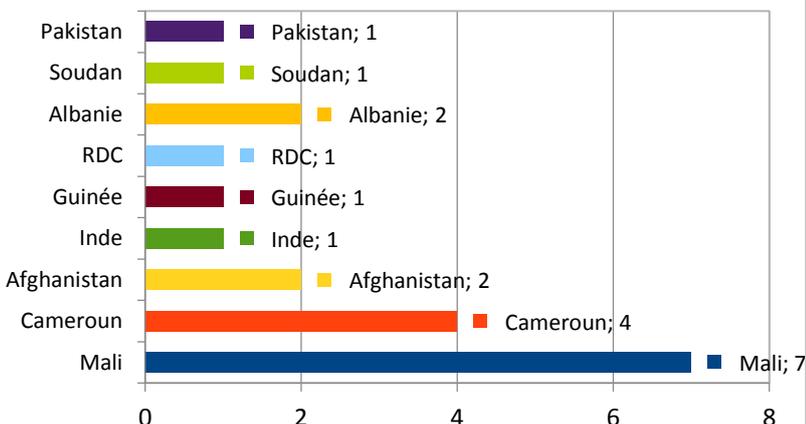
Les jeunes MNA sont majoritairement en cours de formation à la sortie du dispositif mais le service n'a pas les moyens de les accompagner jusqu'à l'obtention de leur diplôme à partir du moment où ils perçoivent une rémunération égale à 600 euros.

Critère de sortie du dispositif : obtention du diplôme + 6 mois. A partir du moment où les jeunes bénéficient d'une rémunération grâce à leur apprentissage ou un emploi, le service accompagne vers la sortie du dispositif et le droit commun (logement, CAF...)

Parallèlement, le jeune entreprend avec le service et le chargé de mission du CD les démarches auprès de la préfecture pour un titre de séjour.

1 jeune a été orienté en lieu de vie au regard de ses traumatismes multiples et ses fragilités en appartement.

Nationalité des jeunes MNA accueillis en 2016



Ces données révèlent les origines des jeunes et par la même le travail nécessaire avec les ambassades situées en Ile de France et Belgique principalement, pour favoriser la régularisation administrative (passeport, carte NINA, carte consulaire, etc...). Accompagnement complexe qui demande une spécialisation et des notions juridiques.

1 jeune soudanais fait l'objet d'une demande d'asile ; travail avec l'OFPRA, COALIA à Dijon.

BILAN 2016

Le service des visites médiatisées du CPEY a ouvert au mois de novembre 2008 sur le Nord et le Sud du département.

La visite médiatisée s'inscrit à la fois dans le champ de la Protection de l'enfance et dans celui du soutien à la parentalité en offrant un cadre sécurisant et sécurité aux enfants et parents accueillis.

Le nombre de visites organisées par le service depuis son ouverture a évolué pour passer de 1650 en 2009 à 2450 en 2014. Depuis 2015 et en 2016, le nombre d'actes pour l'ensemble des unités territoriales a été abaissé à 1800 actes par an. Un acte équivaut à une visite médiatisée d'une durée de une à deux heures. Les visites médiatisées ou semi médiatisées se déroulent en lieu neutre, au domicile des parents, avec la volonté d'être au plus près des familles du territoire et de répondre de manière adaptée aux difficultés auxquelles les familles sont confrontées. Des visites médiatisées sont organisées à St Clément, à Migennes, à Auxerre et Toucy.

En 2016, 1557 actes ont été réalisés soit une moyenne de 122 actes / mois. Il apparaît que la répartition du nombre d'actes par unité territoriale doit être rééquilibrée. Pour exemple la demande de l'Unité Territoriale de Toucy a été plus forte et le nombre d'actes alloués à l'Unité territoriale de l'Auxerrois semble surestimé. La baisse sensible du nombre d'actes réalisés en 2016 s'explique d'une part par une augmentation du nombre de visites réalisées en interne par les établissements d'accueil, l'accompagnement de situations par les unités territoriales, par une demande importante d'organisation de visite sur des temps de mercredi et samedi.

OBJECTIFS 2017 :

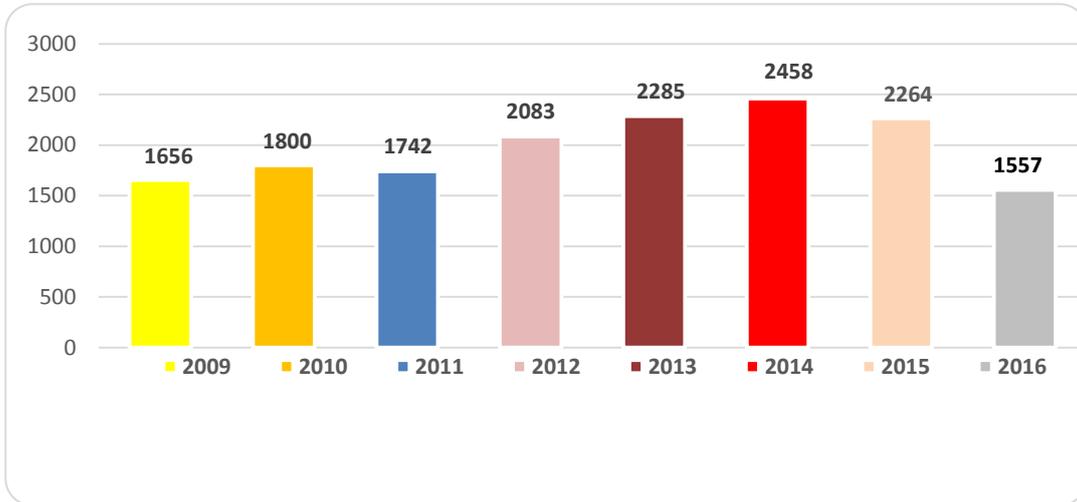
Repenser le mode de mise en place des visites médiatisées sur la base d'un protocole commun CPEY/UT-CD.

Renforcer le partenariat CPEY/CD en planifiant annuellement des temps d'échanges et de rencontres entre cadres enfance/chef de service d'une part et équipe éducative CPEY et CD d'autre part.

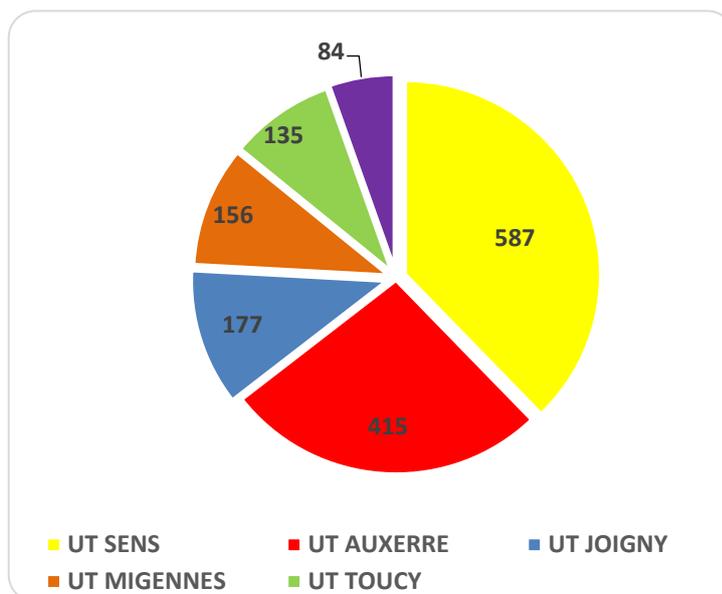
Trouver un mode de fonctionnement qui, dans la limite des ressources en personnels du service soit une alternative aux demandes sur des temps de mercredi ou de samedi.

VISITES MEDIATISEES

Visites médiatisées organisées de 2009 à 2016

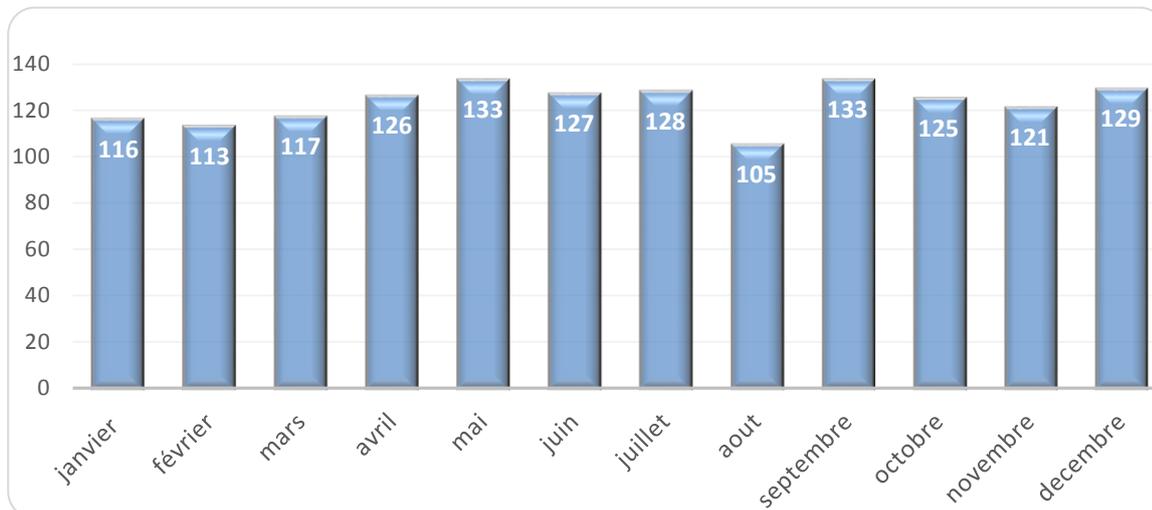


Nombre d'actes réalisés par UT et pour les JE en 2016



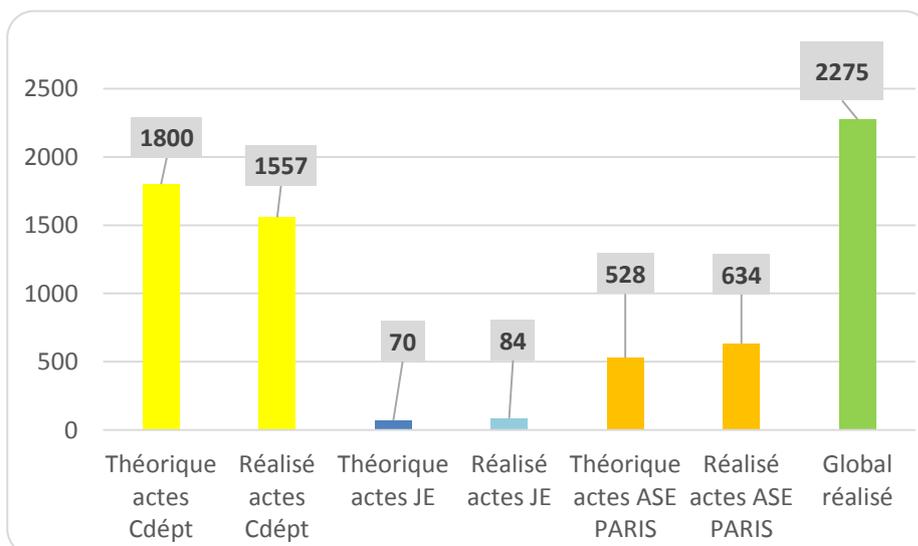
VISITES MEDIATISEES

Nombre d'actes réalisés par mois en 2016



Moyenne de 122 actes par mois en 2016

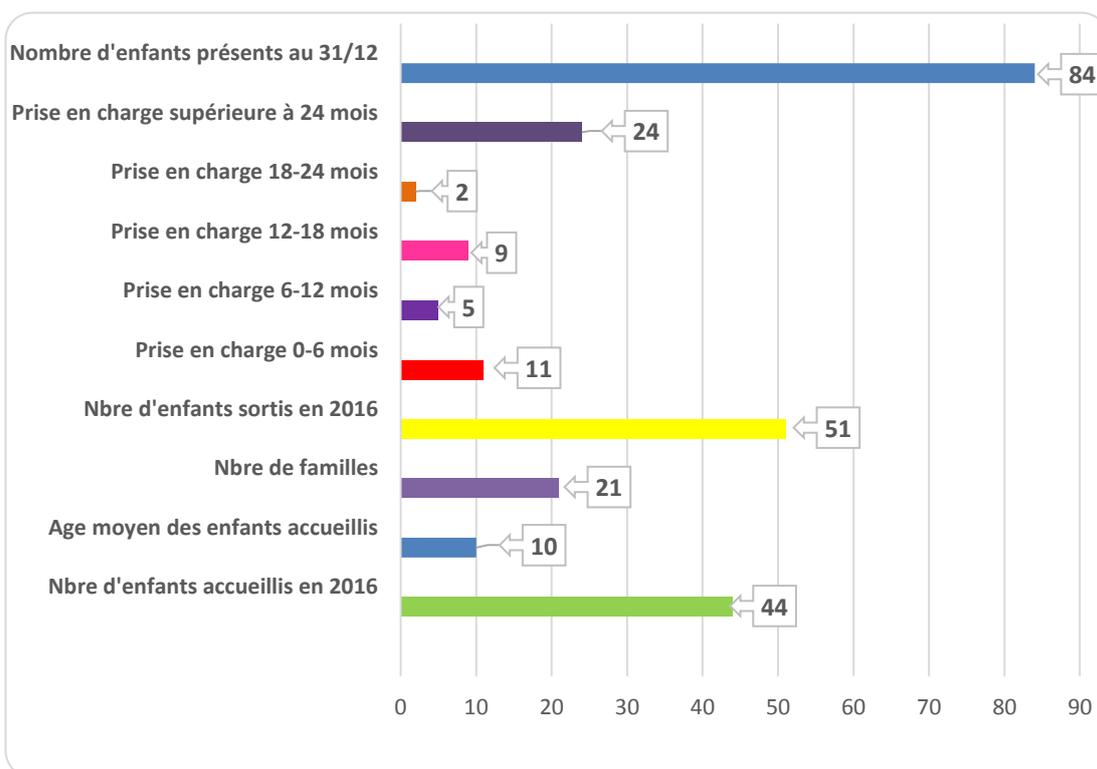
Répartition du nombre d'actes en 2016



Activités du département de la Nièvre stable.

Début de partenariat avec ASE PARIS en 2015.

Nombre d'enfants accueillis



L'ensemble des visites représente un total de 1639 enfants accueillis et accompagnés.

(Un enfant étant accueilli plusieurs fois sur l'année)

Alternative au jugement et à la condamnation, la mesure de réparation pénale reste une réponse adaptée au passage à l'acte de mineurs primo-délinquants.

La période d'accompagnement exercée sur une période maximale de 6 mois avant rédaction et retour d'un rapport d'exécution de la mesure au Parquet s'inscrit dans une démarche à la fois éducative, pédagogique et préventive de la réitération.

Elle permet aux mineurs de s'interroger sur les raisons qui les ont amenés à passer à l'acte et de mobiliser leur potentiel dans une démarche et action de réparation en privilégiant leur place d'acteur.

La mobilisation et le soutien de leurs responsables légaux restent toujours un des facteurs importants de réussite.

L'activité du service en 2016 a été fluctuante et en baisse au regard d'un manque de régularité des mesures entrées par mois. La baisse de la délinquance des mineurs sur le département pourrait en être une des explications.

100 mesures ont été facturées en 2016 contre 117 en 2015.

Tout comme les années précédentes, la lecture des statistiques confirme que le passage à l'acte chez les garçons soit 84 en 2016 reste une constante, que les actes de violence souvent commis en réunion et le vol restent les infractions prédominantes. Les destructions de biens privés sont en légère hausse et le phénomène de harcèlement est encore présent.

L'activité du service en 2016 laisse apparaître que le nombre de passages à l'acte chez les 15-16 ans est en baisse et que le passage à l'acte chez les mineurs âgés de 11 à 13 ans est en hausse ce qui était le cas en 2014.

L'auxerrois, le sénonais restent des territoires les plus concernées par ces incivilités avec en 2016 une baisse du nombre de passages à l'acte sur le sénonais et le migennois et une hausse sur l'Auxerrois.

Le secteur associatif, les municipalités restent des partenaires privilégiés en termes d'actions de réparation.

Le nombre de mesures non abouties sont au nombre de 12 sur 100 en 2016 et pour rappel elles étaient de :

↳ 11 sur 119 en 2013

↳ 20 sur 115 en 2014

↳ 24 sur 117 en 2015

Bien qu'on note en 2016, une légère hausse du nombre de mineurs scolarisés au moment des faits, la proportion de ceux en formation professionnelle ou sans activité est sensiblement la même.

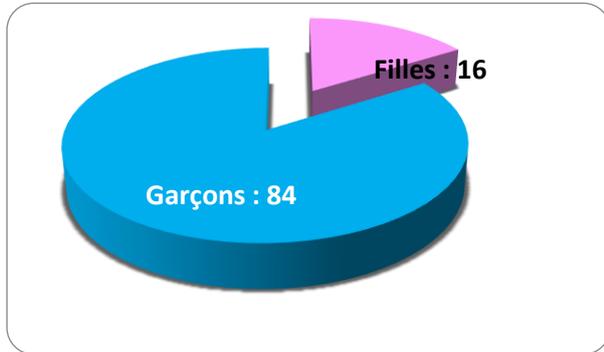
Objectifs 2017

Assurer la pérennité du service et favoriser les échanges entre CPEY et Parquet.

Explorer la possibilité d'étendre l'activité du service de réparation pénale à d'autres mesures telle que la composition pénale.

REPARATIONS PENALES

Nombre de jeunes accueillis



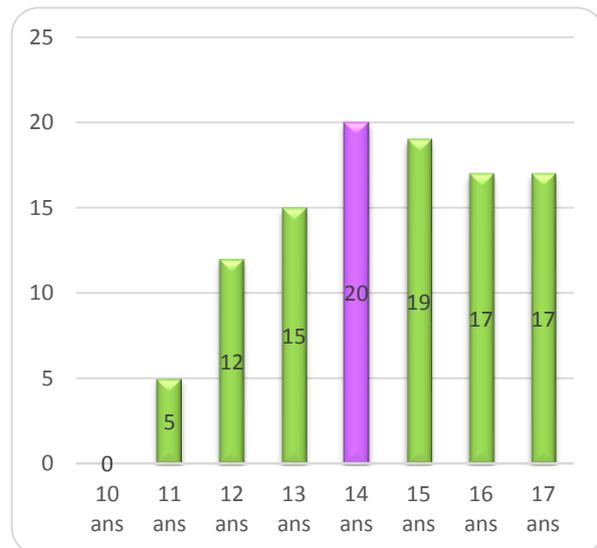
La proportion garçons/filles est similaire à celle de l'année 2016.

Soit en 2015 sur 117 mesures :
89 garçons et 28 filles.

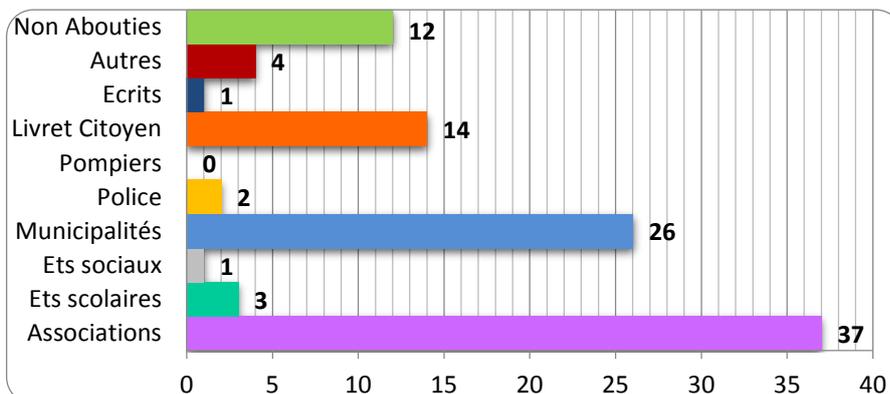
Répartition par âges au moment des faits

Nette baisse du passage à l'acte des mineurs âgés de 15 ans soit : 19/100 en 2016 contre 35/117 en 2015

Hausse du nombre de passage à l'acte chez les mineurs âgés de 11 à 13 ans.



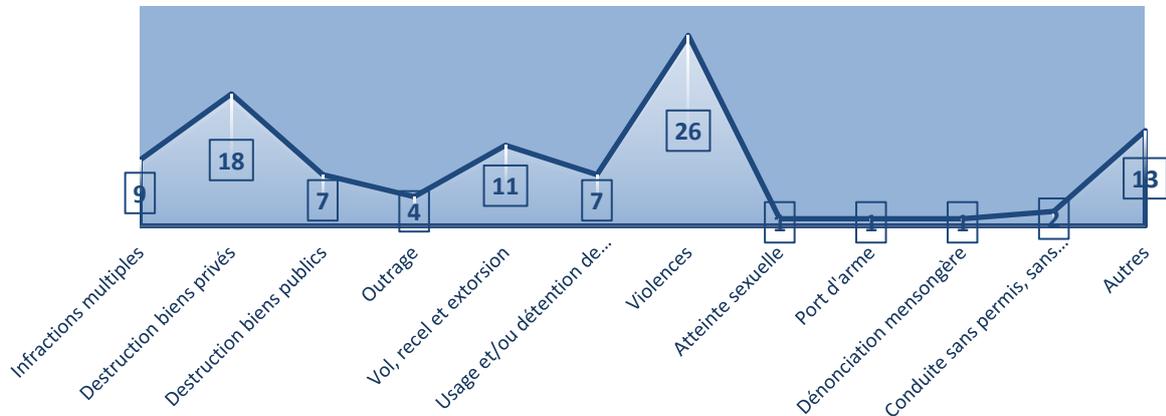
Répartition par type de réparation



Le secteur associatif, les municipalités restent des partenaires privilégiés comme en 2015.

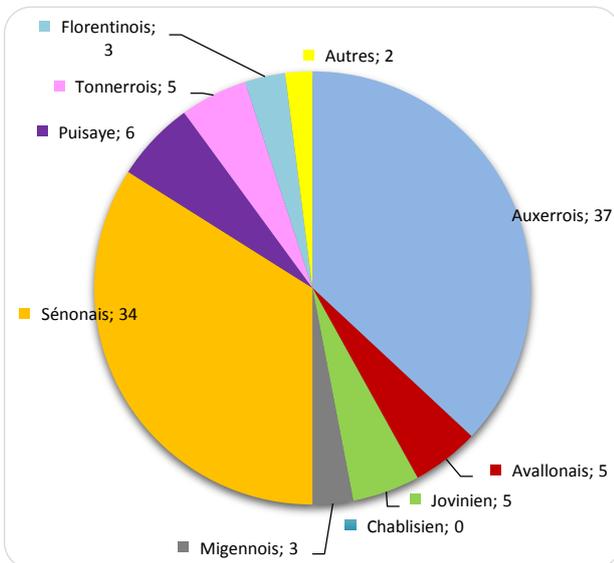
REPARATIONS PENALES

Répartition par type d'infraction



Le nombre des « actes de violence » est proportionnel à 2015. Ils sont souvent commis en réunion. « Destruction de biens privés » en légère hausse par rapport à 2015. La problématique du Harcèlement apparaît dans la catégorie « Autres ».

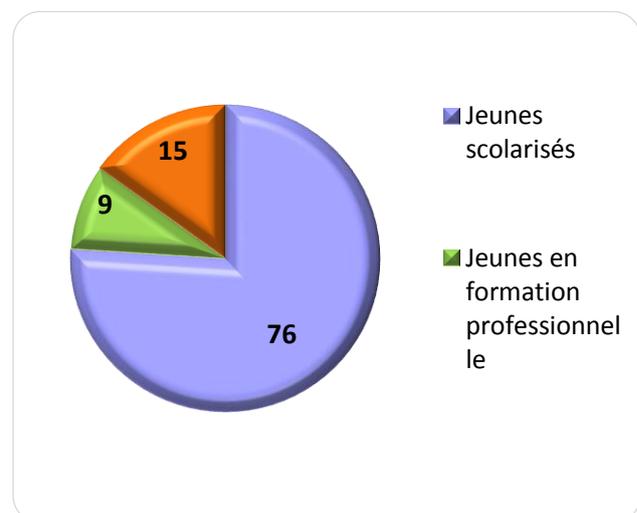
Répartition par secteur géographique



On constate une augmentation du nombre de passages à l'acte sur l'Auxerrois : Soit 27/117 en 2015 et 37/100 en 2016. Baisse du nombre de passages à l'acte sur le Jovinien et le Migennois.

Proportion des jeunes scolarisés ou en formation au moment du passage à l'acte

La proportion du nombre de mineurs scolarisés, en formation ou sans activité est identique à 2015.



RP

Le service Espace Rencontres CPEY a ouvert au mois d'octobre 2011.

La finalité du service Espace Rencontres vise à maintenir les liens enfants-parents au-delà de la problématique de séparation conjugale.

Ayant droit et enfant sont accueillis en lieu neutre sur la base des droits que les Juges aux affaires Familiales des TGI de Sens et d'Auxerre ont accordés.

En 2016, certaines rencontres ont été organisées à la demande des juges des enfants.

Parallèlement à la mise en place d'un espace de rencontre, les juges aux affaires familiales ont parfois ordonné une médiation familiale.

En 2016, les saisines directes émanent de grands parents.

Les espaces d'accueil à la fois collectifs et individuels répondent aux besoins des parents et enfants accueillis.

Le service est ouvert à Auxerre et à St Clément le samedi de 9h00 à 18h00. Depuis octobre 2016 les enfants et parents sont accueillis à St Clément deux mercredis après-midi par mois. Courant 2016, le service a organisé ou participé aux rencontres régionales des Espaces Rencontre.

Activité de son ouverture à 2015 :

Depuis son ouverture, le service Espace Rencontres a :

↳ **Accompagné** : 322 « situations » dont **69 en 2016** entendu par « situations » le nombre de familles accueillies au service sur l'année.

↳ **Organisé** : 2 128 rencontres dont 508 en 2016 entendu par organisé le nombre de rencontres parents enfants qui ont été planifiées par le service au-delà des entretiens individuels avec les parents soit 50 en 2016.

↳ **Réalisé** : 1 756 rencontres dont 413 en 2016 soit le nombre de rencontres qui ont eu lieu.

Parents accueillis :

Comme en 2015, les ayant droits étaient majoritairement des pères.

En 2016, sur les 138 parents accueillis, 62 résidaient à Sens et Auxerre, 60 étaient domiciliés sur la communauté de commune et 16 résidaient hors département.

Enfants accueillis :

En 2016, 106 enfants ont été accueillis au service, dont 42 enfants uniques, 19 fratries de deux enfants, 6 fratries de 3 enfants et 2 fratries de 4 enfants.

La tranche d'âge des 2 -10 ans reste la majorité des enfants accueillis en 2016.

Celle des 0-1 ans et celle des 16-17 ans reste minoritaire.

En 2016, la violence conjugale, les addictions à l'alcool et produits stupéfiants, les fragilités psychiques d'un des parents restent des constante à l'origine de la séparation du couple.

Partage d'expériences :

Les réunions annuelles des espaces de rencontres au niveau régional permettent un partage d'expériences et de pratiques. Bien qu'une convention CPEY ait été passée fin 2015 avec l'association « Papy, Mamie et Moi » de Villeneuve sur Yonne, cette dernière n'a pas sollicité le service.

Partenariat avec les juges aux affaires familiales – Juges des Enfants- enquêteurs sociaux : Le travail de partenariat avec les juges aux affaires familiales des TGI de SENS et d'AUXERRE a selon nous été satisfaisant. Certaines situations ont été accompagnées à la demande des juges des enfants. En 2016, le service a été plus en lien avec d'autres travailleurs sociaux et établissement en interne ou en externe. (Assistante sociale - CHRS-CD....)

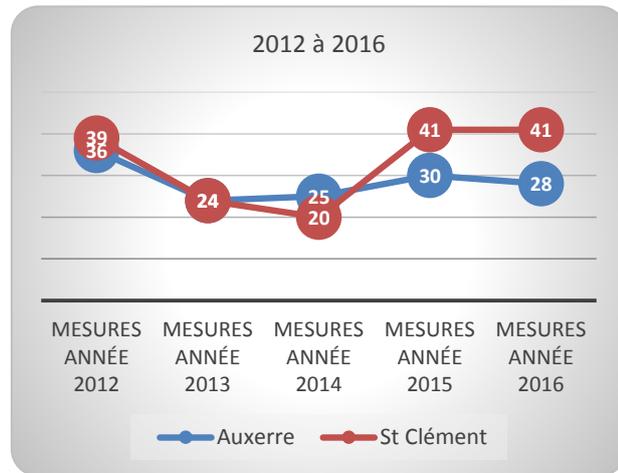
Objectifs 2017 :

Poursuivre le travail de partenariat avec les différents prescripteurs.
Rester associé aux rencontres régionales Espace de rencontres.
Prévoir la formation des intervenants et travailler la thématique de la distance relationnelle et de la neutralité.

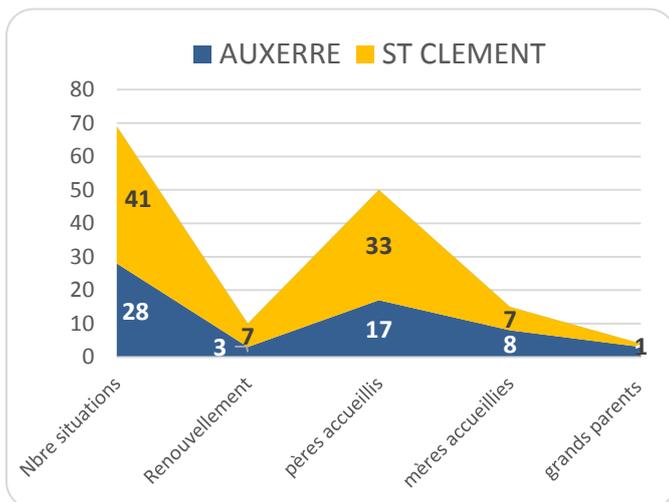


Evolution du nombre de mesures

Nombre de situations accompagnées à l'équilibre par rapport à 2015.



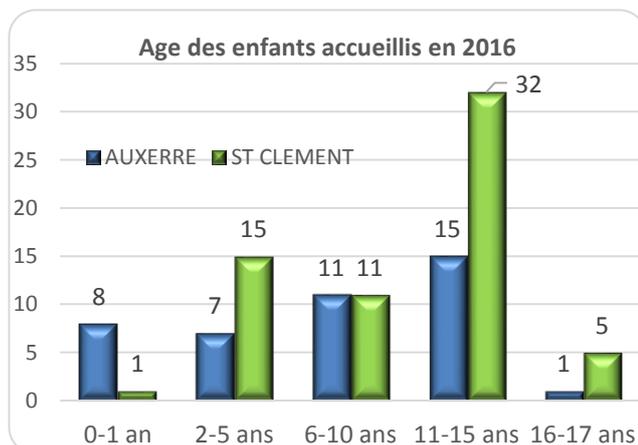
Parents « ayants droits » accueillis



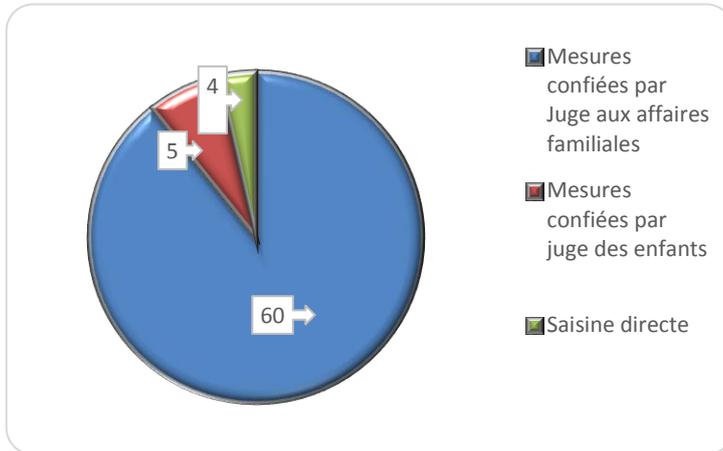
Le nombre de situations accueillies sur Auxerre et St Clément est similaire à 2015. Comme en 2015, les ayants droits sont en majorité des pères. Les saisines directes intéressent essentiellement des grands parents.

Tranche d'âge des enfants accueillis

Le nombre d'enfants accueillis en 2016 est sensiblement identique à 2015. Nombre d'enfants âgés de 2 à 10 ans inférieur à 2015. Augmentation du nombre d'enfants âgés de 11 à 15 ans.

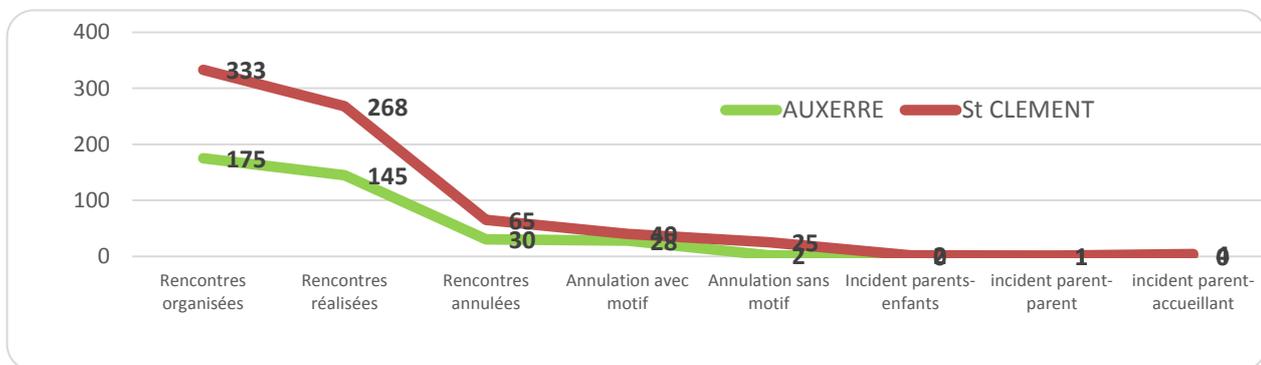


Origine des mesures TGI de Sens et Auxerre



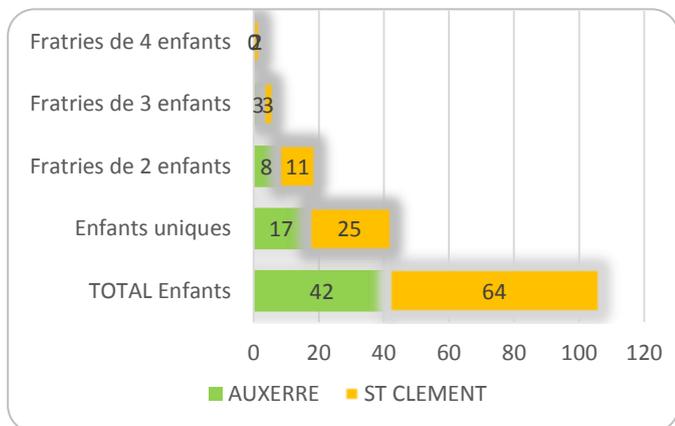
Comme en 2015, la majorité des mesures sont judiciairisées et confiées au service par les deux TGI de SENS et AUXERRE.

Répartition des rencontres



Baisse du nombre de rencontres organisées sur Auxerre en 2016. (Moins De demandes du TGI). Nombre de rencontres annulées identiques à 2015.

Enfants uniques et fratries accueillies

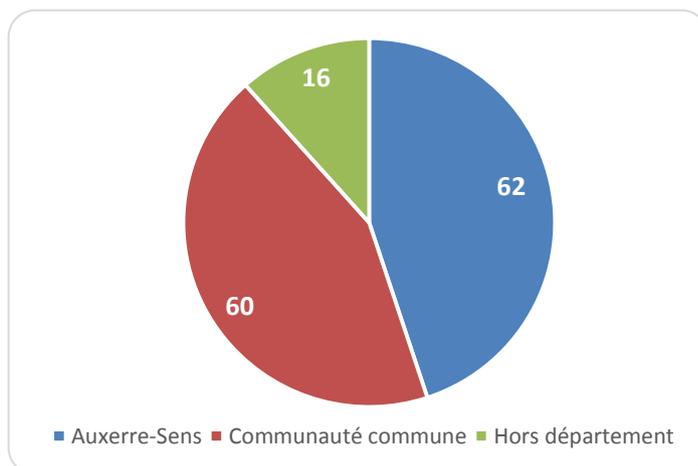


Nombre d'enfants uniques à l'équilibre par rapport à 2015. Augmentation du nombre de fratries de trois enfants.

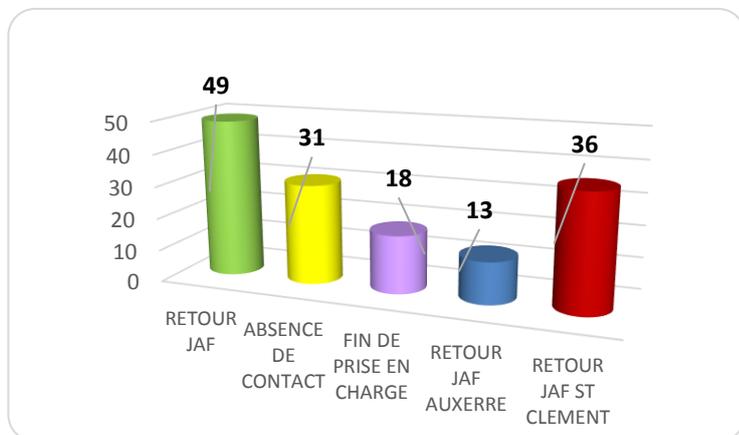
Accueil de 2 fratries de quatre enfants en 2016 contre 00 en 2015.

Origine géographique des parents

Baisse du nombre de parents domiciliés sur SENS et hausse du nombre de parents domiciliés sur la communauté de commune du sénois.



Retour JAF



L'absence de contact d'un des parents est souvent à l'origine des retours faits aux JAF.

Au-delà de répondre à un réel besoin des familles du territoire, l'activité du service en 2016 témoigne de l'utilité d'une telle mesure et de son impact sur la résolution des tensions et conflits au sein du couple en décentrant la problématique conjugale sur l'intérêt du ou des enfants.

En 2016, le travail de promotion de la médiation familiale qui a été effectué par les professionnels du service et par les partenaires a permis aux parents de se mobiliser et de s'inscrire dans une démarche volontaire.

La demande de médiation familiale sur le Nord du département est plus forte. L'avallonnais et le tonnerrois sont pris en charge par le service conventionné de médiation familiale de la CAF et en libéral.

Les résultats issus de ces médiations « conventionnelles » témoignent du fait que les parents sont en capacité de s'engager et de trouver des compromis, parfois des accords dans un processus non judiciairisé.

Bien que le nombre d'accord oral ou écrit soit plus élevé lorsque ce processus est judiciairisé, on note dans tous les cas que la médiation familiale reste un outil support à l'apaisement du conflit ou encore à une meilleure communication entre parents.

La médiation Familiale peut également être souhaitée par des parents en instance de rupture conjugale, dans un souci d'appréhender au mieux la séparation.

La mise en place de la médiation familiale suppose qu'en amont, le parent prenne attache avec la secrétaire du service qui conduit l'entretien téléphonique et renseigne une fiche signalétique. Ce document est ensuite transmis à la médiatrice familiale qui reçoit les parents en entretien d'information qui est un préalable aux séances de médiation.

Dans des situations judiciairisées, des parents ont été parallèlement accueillis en Médiation Familiales et en Espace de rencontres et dans ce cas, la médiation familiale peut être un levier permettant aux parents de quitter l'espace de rencontres.

En 2016, 9 parents étaient domiciliés dans un autre département, 47 habitaient Sens, 21 à Auxerre, 40 à Joigny et 11 à Toucy.

Les parents sont accueillis au plus près de leur domicile, soit à Sens ou à Auxerre.

La réfection des locaux de Migennes prévue en 2017 permettra un accueil des parents de ce territoire.

La courbe de l'activité 2016 du service de médiation familiale laisse apparaître une activité en creux entre avril et mai, période qui pourrait être liée à l'absence d'une secrétaire et in fine la difficulté pour les familles de trouver systématiquement un interlocuteur. La reprise de l'activité au mois de septembre se juxtapose avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire et un accueil téléphonique adapté.

Le questionnement des parents autour de la rentrée scolaire de leur enfant, de leur garde à l'occasion des vacances sont autant de paramètres qui peuvent amener les parents à se mobiliser et à solliciter le service de la médiation familiale.

Toutes les six semaines, les médiatrices familiales participent en externe à des séances d'analyse de la pratique.

En 2016, sur 255 entretiens d'information, 143 s'inscrivaient dans une démarche volontaire parent, et 112 étaient organisés à la demande des Juges aux affaires familiales. S'agissant des séances de médiation familiale et en 2016, 98 étaient judiciairisées et 63 étaient volontaires.

Au 31 décembre 2016, le service comptabilisait un total de 45 médiations familiales terminées dont 21 judiciaires et 24 conventionnelles.

Objectif 2017 :

Poursuivre le travail de partenariat avec les prescripteurs, les acteurs locaux et les financeurs.

Poursuivre la promotion du service.

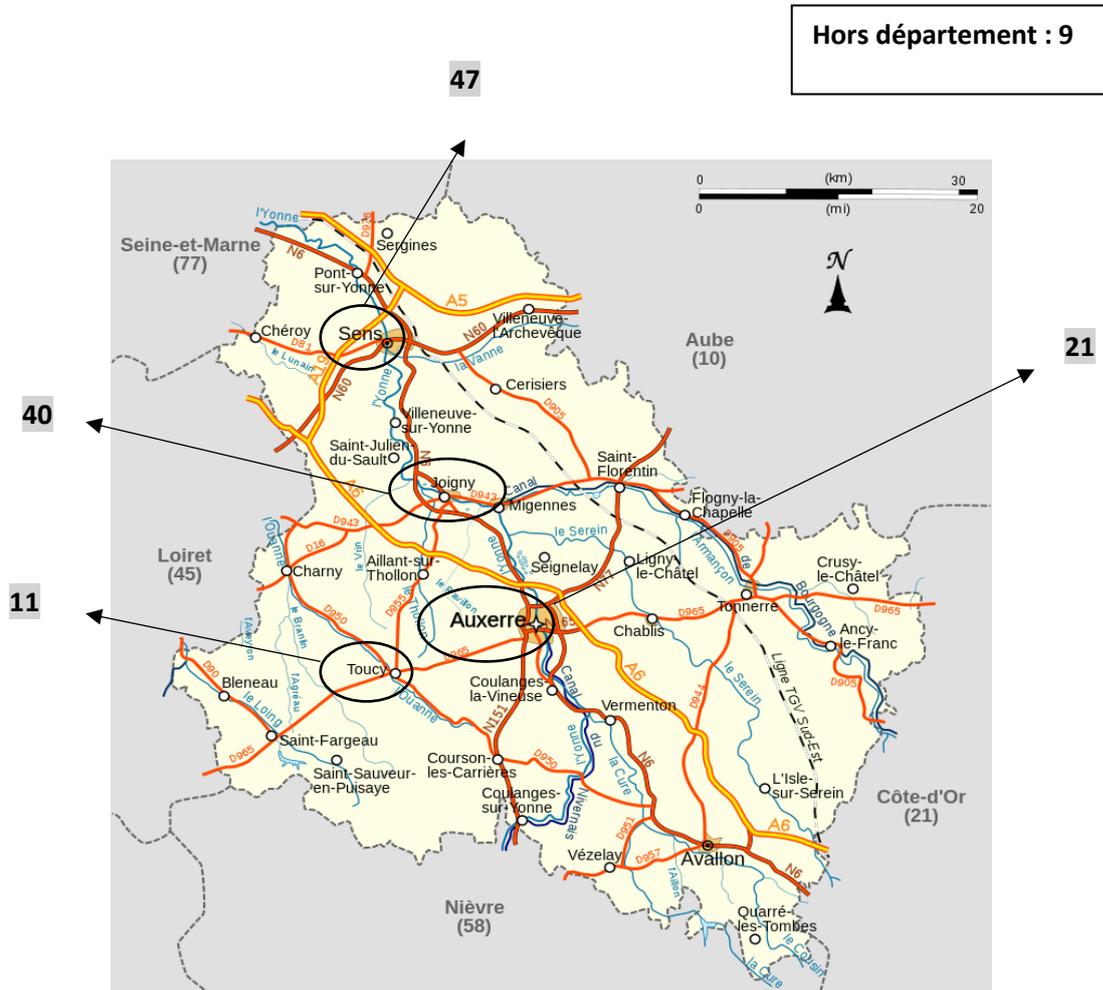
Engager la réfection des locaux de Migennes et y accueillir les familles de ce territoire.

Poursuivre la réflexion autour de la place de l'enfant dans la démarche de médiation familiale.

Partenariat-Financement :

CAF-COURS APPEL PARIS-MSA

Origine géographique des personnes accueillies

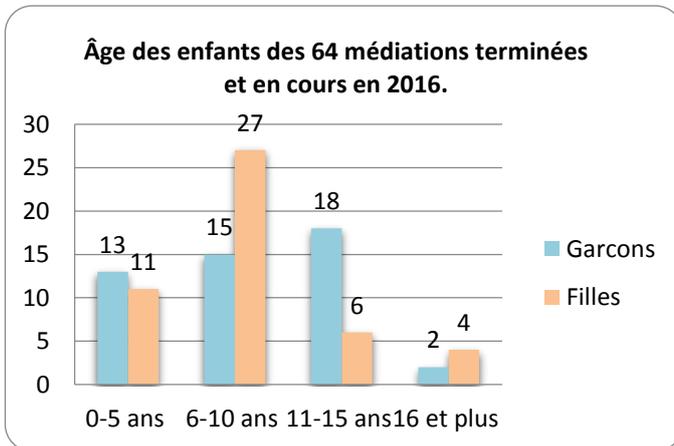


Nous constatons une forte demande de médiation familiale sur le nord du département.

L'avallonnais et le tonnerrois sont pris en charge par le service conventionné de médiation familiale de la CAF et les médiatrices en libéral qui interviennent aussi sur tout le département.

L'offre diversifiée proposée dans le département est riche car elle permet à chacun de choisir entre le conventionnel et le libéral. Elle permet aussi de répondre à la demande dans le respect du code de déontologie des médiateurs (dans un souci d'impartialité, le médiateur ne doit pas connaître les personnes au préalable).

Age des enfants



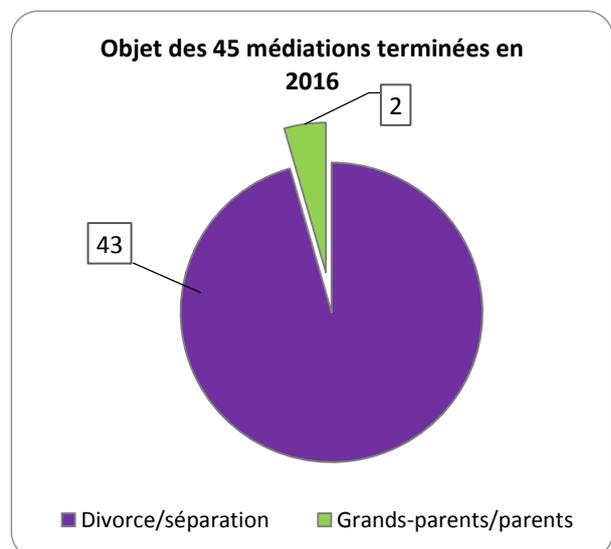
Nous constatons une majorité d'enfants de 6 à 10 ans scolarisés en primaire et beaucoup ayant entre 0 et 5 ans. Dans la tranche 0-5 ans, il s'agit plus d'enfants âgés de 0 à 2 ans. Nous avons constaté qu'il s'agit de couples jeunes et souvent ayant peu vécu ensemble. Aussi beaucoup de situations concernent des fratries avec un enfant malade ou handicapé.

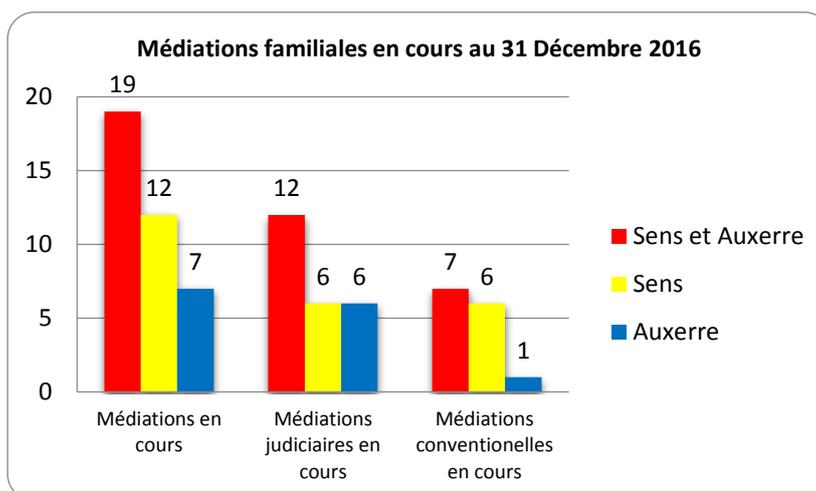
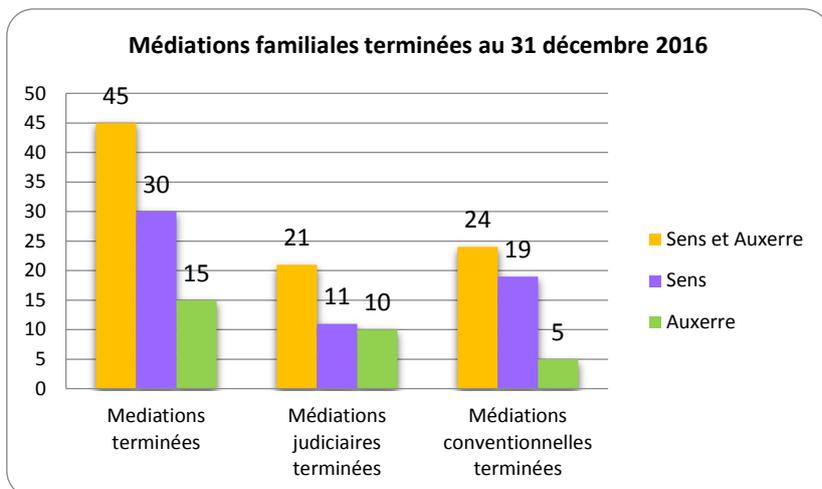
Les médiatrices ont suivi une formation à l'accueil et la place des enfants en médiation familiale. Elles peuvent proposer un entretien pour recueillir la parole de ou des enfants afin d'aider les parents à entendre et répondre au mieux à leurs besoins. L'enfant est accueilli seul par le médiateur à partir de 6 ans si certaines conditions sont réunies (accord de l'enfant, respect de la liberté de la parole de l'enfant par les parents).

La majorité de l'activité du service de médiation concerne les situations de divorce et/ou séparation. Le médiateur intervient sur le conflit à tout moment de la séparation du couple.

Il peut aussi répondre à des demandes « d'aide à la décision » : les personnes sur 2 entretiens font le bilan de leur situation conjugale. A l'issue de ce bilan, la médiation peut se poursuivre si elles décident de se séparer.

Nous constatons une demande importante de médiation pour préparer la séparation du couple afin qu'elle se passe au mieux. Est-ce en lien avec la promotion de la médiation ? L'objectif recherché est alors d'ordre préventif.



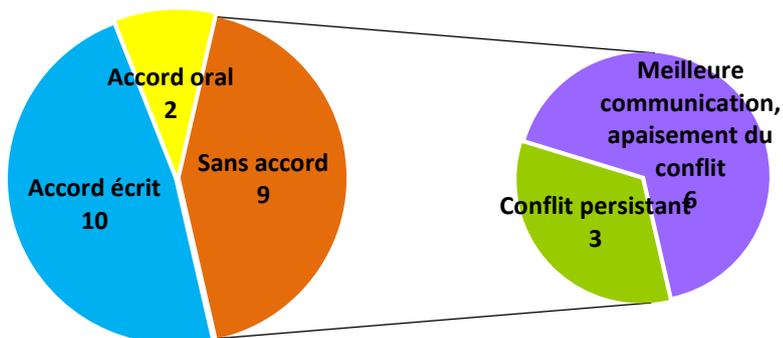


Sur cette année 2016, nous constatons un équilibre des MF judiciaires et conventionnelles sur le Sénonais alors que sur l’Auxerrois il y a davantage de MF judiciaires. Ce qui amène pour le service, un nombre de MF judiciaires réalisées plus important.

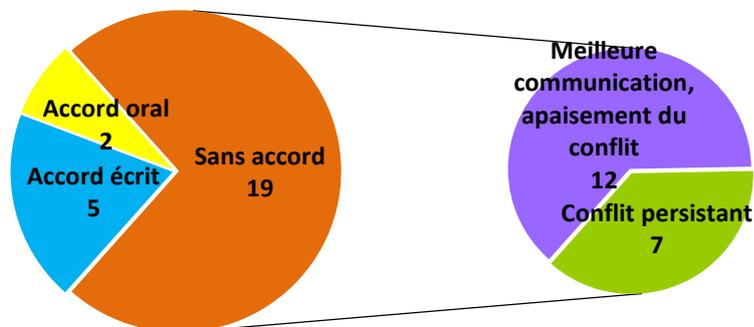
Nous constatons aussi, que le nombre de MF réalisées est plus important à Sens qu’à Auxerre. Un des paramètres à prendre en compte est le temps de travail de chacune des médiatrices : 0.7 TP sur Auxerre et 1 TP sur Sens. Aussi un autre paramètre serait que les JAF de Sens ordonneraient davantage de MF que ceux d’Auxerre.

Les issues des 45 médiations familiales terminées sur l'année 2016

Les issues du processus des 21 médiations familiales judiciaires sur l'année 2016



Les issues du processus des 24 médiations familiales conventionnelles sur l'année 2016



Concernant les graphiques des médiations familiales judiciaires comme conventionnelles, nous remarquons que la partie des « sans accord » est importante. Cependant, ceci ne signifie pas que la situation n'a pas évolué. En effet, nous constatons à l'issue de la médiation, un apaisement des conflits et/ou une meilleure communication entre les personnes.

Ce sont les personnes qui décident d'un commun accord si elles souhaitent que leurs accords soient écrits ou pas, homologués ou pas par le magistrat.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Joëlle VOISIN

Présidente

Elisabeth GERARD-BILLEBAULT

Vice-présidente

Yves CLERT

Secrétaire

Didier PERROTIN

Trésorier

Charles FONTAINE

Membre

Françoise BOURCIER

Membre

Jean-Michel DAVID

Membre

Joseph AGACHE

Membre

Gérard BRUN

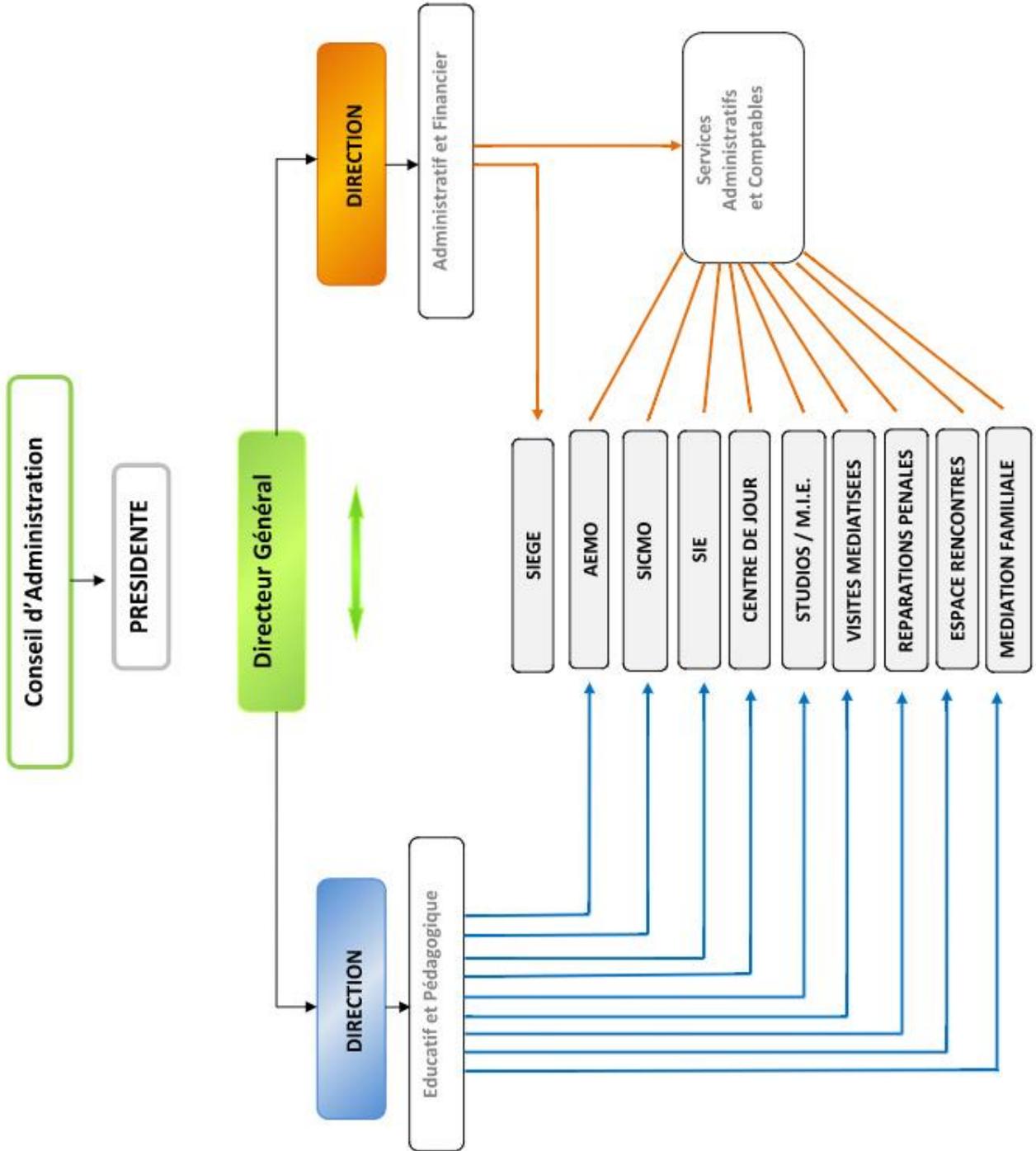
Membre

Eliane MAGNE

Membre

Dominique BOUTROLLE

Membre



GLOSSAIRE

AEMO	<p>Action éducative en milieu ouvert :</p> <p>Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. Elle intervient quand les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger ou lorsque la famille rencontre des difficultés dans ses responsabilités éducatives.</p>
CDJ	<p>Centre de jour :</p> <p>Service prenant en charge des enfants et adolescents, en situation de décrochage scolaire et œuvrant à une réintégration possible par le biais de stages et chantiers éducatifs.</p>
MF	<p>Médiation Familiale :</p> <p>Le médiateur familial a pour rôle de rétablir la communication, d'identifier la source du conflit, de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les différentes parties, d'organiser les droits et devoirs de parents ou de grands parents et d'aborder les questions financières.</p>
MIE	<p>Mineurs Isolés Etrangers :</p> <p>Accueil de jeunes mineurs âgés de 0 à 18 ans, filles et garçons d'origine étrangère, arrivés sur le territoire Français et en l'occurrence le territoire icaunais au moment de leur prise en charge, sans titulaire de l'exercice de l'autorité parentale.</p>
MJIE	<p>Mesures judiciaires d'investigation éducative :</p> <p>Mesure judiciaire permettant d'observer le cadre de vie d'enfants, en vue d'orientation, transmise au Juge des enfants.</p>
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
RP	<p>Réparations pénales :</p> <p>Mesures de réparation pénale à la fois éducative et restauratrice. Elle est proposée à un mineur autour d'une infraction dans le but de lui permettre au final une réintégration dans la société.</p>
SICMO	<p>Service Intervention continue en milieu ouvert :</p> <p>Action éducative en milieu ouvert, de manière renforcée et continue.</p>
STUDIO	Hébergement individuel permettant d'aboutir à un cadre de vie totalement autonome, sans contrôle éducatif.
VM	<p>Visites médiatisées :</p> <p>Visites entre parents et enfants. Il s'agit de fournir un espace permettant à l'enfant et son parent de se rencontrer en présence d'un tiers garant du cadre des visites.</p>



**COMITE DE PROTECTION DE
L'ENFANCE DE L'YONNE
96, rue de Paris - BP 163
89003 AUXERRE CEDEX**

Tel : 03.86.72.19.17
Fax : 03.86.52.15.03
Mail : cpey@cpey.fr
Site : www.cpey.fr